

Diagnostic et perspectives



ENFANCE HANDICAPEE EN RHÔNE-ALPES

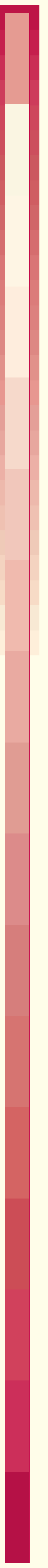


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale
des Affaires Sanitaires
et Sociales
de Rhône-Alpes

Table des matières

RÉSUMÉ	3
L'ETAT DE L'EXISTANT EN RHÔNE-ALPES	5
LA POPULATION CONCERNEE	5
Population de 0 à 20 ans	5
Prévalence des déficiences	5
Les bénéficiaires de l'A.E.S.	6
L'EQUIPEMENT	7
Comparaison avec l'échelon national	7
Comparaison entre départements	8
L'équipement de psychiatrie infanto-juvénile	10
LES FINANCEMENTS	10
L'état des financements	10
L'enveloppe assurance-maladie/handicap	10
L'enquête comptes administratifs 2000	11
Les données «Géode» 2002	13
Constat des difficultés budgétaires	14
LES JEUNES MAINTENUS EN ETABLISSEMENT D'EDUCATION SPECIALE AU TITRE DE L'AMENDEMENT CRETON	14
L'ENQUETE CDES	15
LES LISTES D'ATTENTE	17
LES POLITIQUES SPECIFIQUES	17
L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ENFANTS PRIS EN CHARGE	18
L'EVOLUTION DU DISPOSITIF	20
LES FINANCEMENTS NOUVEAUX ACCORDES DEPUIS 1998	20
Les mesures spécifiques «enfance» accordées de 1998 à 2000	20
Le plan triennal 2001-2003 (+ enveloppe exceptionnelle 2002 et mesures exceptionnelles 2002 et 2003)	20
Autisme	20
Enfants et adolescents lourdement handicapés	21
Traumatisés crâniens et cérébro-lésés	21
SESSAD	21
Bilan des financements nouveaux accordés depuis 1998	22
LES REDEPLOIEMENTS/ RESTRUCTURATIONS REALISES DEPUIS 1998	24
LES OPERATIONS INNOVANTES ET SOLUTIONS ALTERNATIVES DE PRISE EN CHARGE	25
Projets réalisés	25
Projets en développement	25
LES TRAVAUX DE PLANIFICATION	26
ESTIMATION DES BESOINS	27
ESTIMATION DU NOMBRE D'ENFANTS SANS SOLUTION OU EN ORIENTATION PAR DEFAUT SUITE A LEUR PASSAGE EN CDES	27
ESTIMATION DU NOMBRE DE PLACES A CREER AU NIVEAU REGIONAL, COMPTE TENU DE LA PREVALENCE DE CHAQUE HANDICAP	27
ESTIMATION DES BESOINS EVALUES PAR LES DDASS	28
Les populations prioritaires	28
Estimation du coût des projets en cours	28
CONCLUSION : PERSPECTIVES D'EVOLUTION	29
LES PRIORITES ET ORIENTATIONS REGIONALES	30
ANNEXES	32
GLOSSAIRE	62



RESUME

Le secteur de l'enfance handicapée connaît depuis plusieurs années des évolutions importantes, faisant l'objet de mesures financières nouvelles, telles que le plan triennal 2001-2003, et parallèlement des mouvements de restructuration et de réorientation entrepris localement à l'initiative des DDASS, en concertation étroite avec les gestionnaires.

Ceci a permis d'améliorer l'offre de prise en charge des jeunes handicapés.

Pourtant d'importants besoins subsistent aujourd'hui dans la prise en charge à la fois en termes quantitatifs (insuffisance du nombre global de places dans le secteur médico-social et en psychiatrie infanto-juvénile, insuffisance des enveloppes financières) et qualitatifs (nécessité de développer les modes alternatifs de prise en charge et l'intégration en milieu scolaire ordinaire). La situation entre les départements reste de plus très contrastée, tant en termes d'équipements, qu'en termes de financements, avec des problématiques locales bien spécifiques.

Dans un domaine où la pression des principaux acteurs du secteur, associations, parents, élus demeure forte au regard des besoins toujours non-satisfaits, le CTRI Rhône-Alpes a souhaité réaliser, suite à un 1er état des lieux élaboré en 2000, un nouveau bilan-diagnostic des huit départements de la région, base d'un programme d'actions.

Cette réflexion régionale vise à prioriser les actions à mettre en œuvre à court et moyen termes, tant vis à vis de l'échelon national qu'en interne, mais aussi à constituer une culture commune et une plus grande solidarité entre les départements, ainsi qu'à mobiliser les partenaires locaux sur la politique du handicap et relancer notamment la dynamique autour de l'intégration scolaire. Ce bilan-diagnostic est également susceptible de guider les DDASS dans leur démarche de planification et dans l'élaboration des schémas départementaux prévue dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002.

Quelques chiffres en Rhône-Alpes

- **1 500 000** jeunes de moins de 20 ans
- **14 000** jeunes souffriraient de handicaps
- **12 382** places installées en établissements et services.

Une enveloppe «Assurance maladie» handicap de **477** millions d'€ dont plus des $\frac{3}{4}$ consacrés à l'enfance

Des créations de places constantes mais insuffisantes

- **750** places de SESSAD
- **195** places pour autistes
- **200** places pour jeunes polyhandicapés créées depuis 1998

Suite à un premier état des lieux régional du secteur de l'enfance handicapée, réalisé en 2000, le CTRI Rhône-Alpes a souhaité que soit entrepris un nouveau travail sur la situation du handicap dans la région, recueil d'informations permettant de faire le constat des difficultés existant sur ce secteur, d'identifier les efforts déjà réalisés dans les départements depuis 1998, et de déterminer l'écart avec les besoins constatés.

Les objectifs de ce travail sont, au niveau national, de constituer une argumentation objective afin de plaider pour un renforcement des moyens de la région, et au niveau régional/interdépartemental, d'identifier les priorités d'actions en fonction des besoins spécifiques, les rééquilibrages à opérer et les marges de manœuvre disponibles.

Ceci doit permettre plus précisément :

- d'évaluer les effets du plan triennal 2001-2003 et de l'ensemble des places nouvelles accordées par le niveau national,
- de réaliser un nouvel état des lieux des huit départements de la région faisant apparaître les taux d'équipements mais aussi le niveau des enveloppes financières,
- de quantifier les efforts réalisés en interne par les DDASS en dehors des places nouvelles accordées par le niveau national,
- de mieux appréhender les problèmes rencontrés par chaque DDASS et ainsi de mieux cerner les problématiques locales,
- de mobiliser les partenaires locaux sur la politique du handicap et notamment relancer la dynamique autour de l'intégration scolaire,
- de constituer une culture commune et une plus grande solidarité entre les départements permettant d'aboutir à une réflexion régionale et à une planification interdépartementale visant à prioriser les actions à mettre en œuvre à court et moyen termes. A cet égard, les priorités retenues ont également pour objectif de venir en appui aux DDASS dans leurs travaux d'élaboration des schémas départementaux, en lien avec les Conseils Généraux.

Sources :

Les données présentées dans ce document proviennent essentiellement des informations fournies par les DDASS dans le cadre du bilan des plans pluriannuels de création de places et des entretiens individuels réalisés en septembre/octobre 2002, de l'enquête Comptes Administratifs 2000, des données Géode 2002, de l'enquête CDES.

L'ETAT DE L'EXISTANT EN RHÔNE-ALPES

LA POPULATION CONCERNEE

POPULATION DE 0 A 20 ANS

La région Rhône-Alpes compte 1 496 268 enfants et jeunes de moins de 20 ans (estimation INSEE au 1^{er}/01/2000).

Classes d'âge	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Région
Total	143 883	68 358	115 520	297 277	183 746	420 942	95 189	171 353	1 496 268
%/région	9,6%	4,6%	7,7%	19,9%	12,3%	28,1%	6,4%	11,5%	100,0%

La population de Rhône-Alpes est légèrement plus jeune que la population nationale : les moins de 20 ans représentent 26,4% de sa population, contre 25,5% France entière.

Les départements où la part de jeunes de moins de 20 ans est la plus élevée sont l'Ain, l'Isère et la Haute-Savoie. Ceux où elle est la plus basse sont la Loire et l'Ardèche.

La région est marquée par le contraste existant entre les 8 départements qui la composent : le Rhône et l'Isère représentent respectivement 30% et 20% de la population de 0 à 20 ans de la région, tandis que l'Ardèche et la Savoie en représentent moins de 5% et 6,5%. Ce contraste aura évidemment un impact important en termes de création de places, dans la tentative d'harmonisation des équipements entre départements.

PREVALENCE DES DEFICIENCES

Connaître la prévalence des handicaps parmi la population des enfants de la région permettrait de faire émerger le besoin réel en termes de prise en charge et donc de planifier avec plus de précision les équipements nécessaires.

Il est cependant très difficile de déterminer avec précision le nombre d'enfants présentant une déficience au niveau régional, tant en établissement qu'à domicile. L'enquête HID de 1998 a été menée à l'échelon national sans détail par région ou département et, de plus, ne permet pas d'identifier clairement la gravité des déficiences déclarées.

Quelques études sur le sujet de la prévalence des déficiences chez les enfants ont cependant été menées au niveau national (telle que celle de l'Inserm portant sur 3 générations d'enfants) et il est possible de produire une estimation des effectifs concernés dans la région Rhône-Alpes et par département à partir de ces indicateurs.

Déficience	Taux de prévalence (pour 1000 enfants)	Estimation théorique des effectifs régionaux
Autisme	0,46	688
Retards intellectuels légers	2,00	2 993
Retards intellectuels moyens, sévères ou profonds	de 2,00 à 2,60	2 993 3 890
Déficience motrice	2,23	3 337
<i>Dont I.M.C.</i>	<i>1,12</i>	<i>1 676</i>
Association de déficiences motrices + retard intellectuel sévère	1,10	1 646
<i>Dont polyhandicap</i>	<i>0,98</i>	<i>1 466</i>
Cécité, amblyopie des 2 yeux	0,72	1 077
Surdité sévère	0,80	1 197

(Source : prévalence des handicaps - évolution dans 3 générations d'enfants/ C. Rumeau-Rouquette/ Collection Grandes Enquêtes/ Editions INSERM)

(détail par département en annexe 2)

LES BENEFICIAIRES DE L'AES

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Spéciale (AES) dans la région a régulièrement augmenté au cours des années 1990, passant ainsi de 8 130 en 1994 à 9 457 en 1999, soit une progression du taux de bénéficiaires de + 16,7%. Sur la même période, l'évolution constatée au niveau national a été de + 11,9%. La situation de Rhône-Alpes s'est donc dégradée plus vite que la moyenne nationale au niveau du nombre d'enfants handicapés se voyant reconnaître un handicap jus-

tifiant le versement d'une AES.

A l'intérieur de la région, si quasiment tous les départements voient l'indice des bénéficiaires de l'AES s'aggraver depuis 1994, des contrastes importants existent : dans la Drôme, le Rhône, l'Isère et l'Ain, l'indice connaît une progression entre 18,2% et 23,1%. Dans les 4 autres départements, la progression se situe entre 0 (Ardèche) et 11,5% (Loire).

Année Département	1994		1999		Evolution Indice 1994/1999
	Nombre de bénéficiaires	Indice/1000	Nombre de bénéficiaires	Indice/1000	
Ain	740	5,2	923	6,4	23,1%
Ardèche	327	4,7	324	4,7	0,0%
Drôme	500	4,4	600	5,2	18,2%
Isère	1 657	5,6	2 028	6,8	21,4%
Loire	1 193	6,1	1 300	6,8	11,5%
Rhône	2 298	5,5	2 707	6,5	18,2%
Savoie	487	5,1	533	5,5	7,8%
Haute Savoie	928	5,5	1 042	6	9,1%
Région	8 130	5,4	9 457	6,3	16,7%
France	89 009	5,9	99 684	6,6	11,9%

Si l'on met par ailleurs en parallèle le nombre de bénéficiaires de l'AES avec la population de 0 à 20 ans de chaque département, on constate une «sur-représentation» des 3 plus gros départements : la Loire, l'Isère et, dans une moindre mesure, le Rhône présentent un nombre de bénéficiaires de l'AES supérieur à celui que devrait théoriquement générer leur population. A l'inverse, les 3 plus petits départements, Ardèche, Drôme et Savoie, apparaissent sous-représentés.

(tableau détaillé en annexe 3).

NB : pour les tableaux, les chiffres en rouge marquent les difficultés constatées par rapport à la moyenne régionale ou nationale (taux d'équipement, coût, enfants sans solution...)

L'EQUIPEMENT

COMPARAISON AVEC L'ECHELON NATIONAL

Type d'établissements/services	RHONE-ALPES		FRANCE	
	Nombre de places installées	Taux d'équipement	Nombre de places installées	Taux d'équipement
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels	6 621	4,63	70 809	4,73
Etablissements pour polyhandicapés	249	0,17	4 245	0,28
Instituts de rééducation	1 992	1,39	15 433	1,03
Etablissements pour déficients moteurs	767	0,54	7 224	0,48
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles	40	0,03	2 223	0,15
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives	632	0,42	7 207	0,48
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (autonomes ou non)	1 914	1,34	21 228	1,42
Région	12 215	8,54	128 369	8,57

(Source : interrogation Finess par la DGAS au 30/09/2002)

Les données nationales les plus récentes sont celles résultant de la requête faite par la DGAS sur l'application Finess en septembre 2002. Les résultats obtenus ne correspondent pas précisément à la réalité des équipements : problèmes de mise à jour de Finess, codification aléatoire de certaines places.

Il s'agit cependant du seul moyen permettant de comparer la situation de Rhône-Alpes à celle de l'ensemble du territoire, la synthèse des données nationales en matière d'équipement réalisée à l'occasion du bilan des plans pluriannuels en 2002 n'ayant pas été communiquée officiellement par la DGAS.

Le tableau de l'existant par type de structures en Rhône-Alpes comparé à l'équipement existant en France fait ainsi apparaître certaines inégalités de taux d'équipement avec l'échelon national.

Concernant la déficience intellectuelle et le polyhandicap, il n'est pas possible dans ce tableau de distinguer réellement la répartition entre les 2

catégories de places car de nombreuses places pour polyhandicapés ont visiblement été comptabilisées avec celles pour déficients intellectuels, lorsqu'il s'agissait de sections d'IME. Cependant les données Statiss nationales les plus récentes (parues en juin 2002) étaient plus précises sur ce point et faisaient apparaître un équipement en matière de polyhandicap légèrement supérieur à la moyenne nationale, contre un net sous-équipement dans le domaine de la déficience intellectuelle.

La région apparaît en revanche plutôt bien dotée par rapport à la moyenne nationale en matière d'instituts de rééducation et d'établissements pour déficients moteurs.

La région Rhône-Alpes est essentiellement en retard en matière de déficience intellectuelle, de SESSAD et de déficience sensorielle.

COMPARAISON ENTRE DEPARTEMENTS

Taux d'équipement, (incluant les places financées en 2003 et non encore installées)

Etablissements	Ain	Ardèche	Drôme		Isère		Loire	Rhône	Savoie		Haute-Savoie	Région
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels	3,27	2,57	4,57	4,64	3,85	3,97	6,59	3,22	4,23	4,80	4,08	
Etablissements pour polyhandicapés	0,33	0,83	0,98		0,60		0,38	0,30	0,68	0,57	0,50	
Instituts de rééducation	3,34	1,54	0,99	1,11		1,03	1,45	0,75	0,51	1,33		
Etablissements pour déficients moteurs			0,07	0,46		0,31	0,92	0,74	0,35	0,48		
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles							0,10				0,03	
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives	0,70		0,10			0,40	0,37	0,93	2,42		0,29	
Services autonomes d'éducation spéciale et de soins à domicile	1,37	1,08	2,03		1,12		1,99	1,43	0,97	0,99	1,38	
Total	8,99	6,03	8,73	9,57	7,14	7,26	10,69	7,78	8,30	9,78	7,22	8,09
Camsp	1,55	4,64	4,11		1,52		8,50	1,92	3,31	1,74	2,93	

Remarque :

Dans trois départements de la région, des établissements disposent d'un agrément qui prévoit expressément une vocation extra-départementale. C'est le cas de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie. Pour ces départements et pour les catégories d'établissements concernées, 2 taux d'équipement ont été calculés :

- un taux d'équipement incluant la totalité des places installées,
- un taux d'équipement calculé après retrait des places où sont effectivement accueillis des enfants d'autres départements

Les établissements concernés sont : 2 IME (MGEN/déficients intellectuels + polyhandicapés et La Providence/déficients auditifs) et 2 SSEFIS de la Drôme (La Providence), 1 IME de l'Isère (IME AFIPAEIM/épileptiques) et l'INJS de Chambéry en Savoie.

La question se pose cependant de la prise en compte dans les taux d'équipement des places de nombreux autres établissements qui ont un recrutement hors département sans agrément spécifique (en particulier les établissements des zones limitrophes à plusieurs départements, voire plusieurs régions). Seuls les résultats de l'enquête ES à paraître cette année permettant d'avoir une idée précise des flux existant entre départements, cet élément n'est pas pris en compte dans le calcul des taux d'équipement.

(détail du nombre de places installées en annexes 4)

- Ce tableau permet de faire apparaître les principales inégalités d'équipement global entre les départements de la région :
 - 3 départements se situent nettement au-

dessous de la moyenne régionale : l'Ardèche, la Haute-Savoie et l'Isère,

- 2 départements ont un équipement dans la moyenne régionale : le Rhône et la Savoie,

- 3 départements ont un taux d'équipement très largement supérieur à la moyenne régionale : la Drôme, l'Ain et surtout la Loire.

➤ La comparaison par catégorie de structures amène à nuancer cette approche générale :

- déficients intellectuels : l'Ardèche, le Rhône et l'Ain sont les plus faiblement équipés, avec un retard particulièrement important pour l'Ardèche.

- établissements pour polyhandicapés : très faible équipement du Rhône, de l'Ain et de la Loire ;

- déficients moteurs : absence d'équipement en Ardèche, Ain et équipement très faible dans la Drôme ;

- déficients auditifs : absence d'établissement en Ardèche, Isère et Haute-Savoie (à nuancer en

Isère par l'existence de 89 places de SSEFFIS et pour la prise en charge des enfants de l'Isère et de la Haute-Savoie à l'INJS de Chambéry) ;

- déficients visuels : très faible équipement en établissement pour l'ensemble de la région (1 établissement dans le Rhône) ;

- SESSAD : faible équipement de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et de l'Ardèche ;

- instituts de rééducation : très faible équipement en Haute-Savoie et Savoie.

Concernant l'autisme : il est actuellement possible de recenser 268 places en établissement et 54 places de SESSAD agréées spécifiquement pour la prise en charge de cette population.

Équipement destiné aux autistes

Département	Places établissements	Places de SESSAD	Taux d'équipement établissement	Taux équipement SESSAD	Taux équipement total
Ain	5	0	0,03	0,00	0,03
Ardèche	14	0	0,18	0,00	0,18
Drôme	8	0	0,07	0,00	0,07
Isère	98	10	0,33	0,03	0,36
Loire	59	24	0,32	0,13	0,45
Rhône	48	20	0,11	0,05	0,16
Savoie	10	0	0,11	0,00	0,11
Haute Savoie	26	0	0,15	0,00	0,15
Région	268	54	0,18	0,04	0,21

Remarque :

Concernant la population accueillie dans les établissements, l'enquête ES, réalisée en 2002 après plusieurs années d'interruption, devrait fournir prochainement des informations, en particulier quant aux déficiences des personnes prises en charge. Les résultats régionaux globaux sont attendus au cours du dernier trimestre 2003.

L'EQUIPEMENT DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE

La Haute-Savoie, la Savoie et l'Ain sont les départements les moins bien équipés en lits et places de psychiatrie infanto-juvénile, sachant que les taux d'équipement-cibles déterminés par le SROS de psychiatrie 1999-2004 se situent entre 0,80 et 1 selon les départements.

Département	Population 1999	Lits autorisés	Places autorisées	Taux d'équipement en lits	Indice SROS	Taux d'équipement en places	Indice SROS
Ain	122 911	51	20	0,41	0,30	0,16	0,51
Ardèche Drôme	157 084	16	98	0,10	0,13	0,62	0,77
Isère	248 125	74	131	0,30	0,30	0,53	0,52
Loire	152 333	12	86	0,08	0,13	0,56	0,67
Rhône	348 848	57	272	0,16	0,26	0,78	0,77
Savoie	80 366	6	38	0,07	0,25	0,47	0,67
Haute Savoie	147 175	19	41	0,13	0,13	0,28	0,67
Région	1 256 842	235	686	0,19		0,55	

(Source : bilan de la carte sanitaire de psychiatrie/psychiatrie infanto-juvénile. Mise à jour mars 2003 - DRASS Rhône-Alpes)

LES FINANCEMENTS

L'ETAT DES FINANCEMENTS

➤ L'enveloppe Assurance-Maladie/Handicap (hors CCAA et ACT)

Elle est répartie de la manière suivante entre les départements (crédits adultes + enfants confondus). Les crédits «enfants» représentent environ 80% du total de l'enveloppe.

Départements	Enveloppe au 1er juin 2003	%
Ain	55 385 136	11,5%
Ardèche	23 709 109	5%
Drôme	57 537 883	12,1%
Isère	77 586 322	16,3%
Loire	63 181 331	13,2%
Rhône	117 314 389	24,6%
Savoie	32 196 868	6,8%
Haute Savoie	50 007 265	10,5%
Région	476 918 303	100,0%

Elle est passée de 396 à 477 millions d'€uros sur la période 1998/1er juin 2003 soit une évolution de 20,5%.

➤ L'Enquête Comptes Administratifs 2000

(Cf. annexes 5 et 6 : synthèse régionale complète)

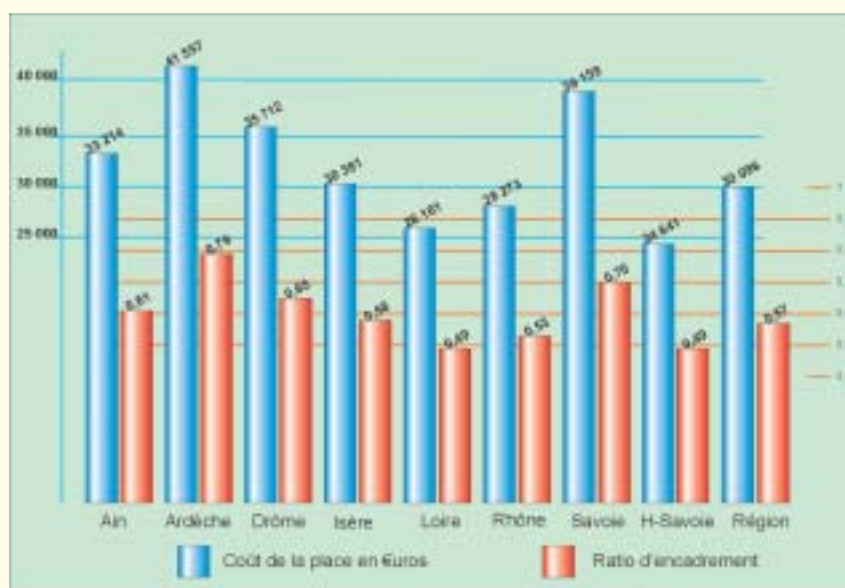
Remarque : l'indicateur «coût à la place» retenu est calculé à partir de la capacité moyenne des établissements, c'est-à-dire le nombre de journées réalisées/nombre de jours d'ouverture. Ceci permet de pallier les variations dans les durées d'ouverture des établissements que ne prendraient pas en compte les données de capacité installée.

➤ IME + établissements pour polyhandicapés

La Haute-Savoie, la Loire (les 2 départements qui ont le meilleur taux d'équipement en places pour déficients intellectuels), ainsi que le Rhône, sont les départements qui ont le coût à la place le plus faible, causé principalement par des taux d'encadrement les plus bas de la région.

Pour la Drôme et la Savoie, le coût à la place élevé peut s'expliquer en partie par un niveau d'encadrement élevé.

Pour l'Ardèche, le niveau élevé du coût à la place moyen du département est dû à un seul des 4 établissements existant.

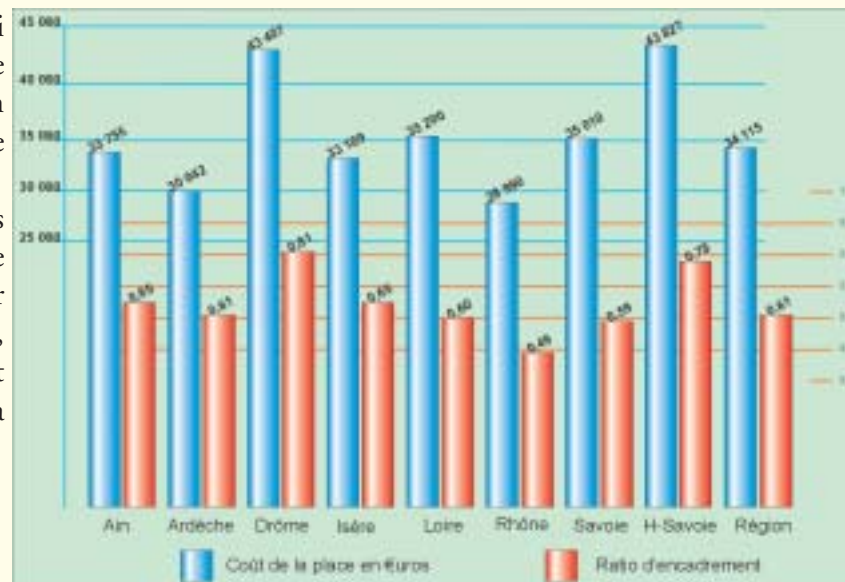


Remarque : Les IME et les établissements pour polyhandicapés ont du être regroupés, un grand nombre de places pour polyhandicapés étant créées au titre de sections d'IME et n'étant donc pas identifiables au niveau budgétaire.

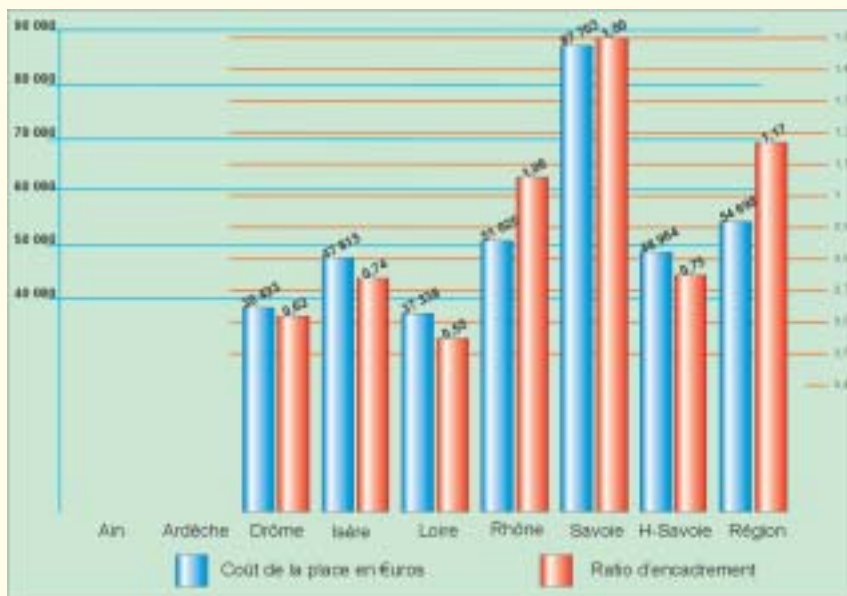
➤ Instituts de rééducation

Le Rhône a le coût à la place, ainsi que le ratio d'encadrement les plus bas de la région : 2/3 des établissements ont un coût/place inférieur à 30 000 €, contre 1/6 en Isère et 1/4 dans la Loire.

La Drôme et la Haute-Savoie ont les coûts à la place les plus élevés ainsi que les meilleurs taux d'encadrement. Pour la Haute-Savoie, qui dispose de 2 IR, un seul de ces établissements existant apparaît en réalité très au-dessus de la moyenne des IR de la région.

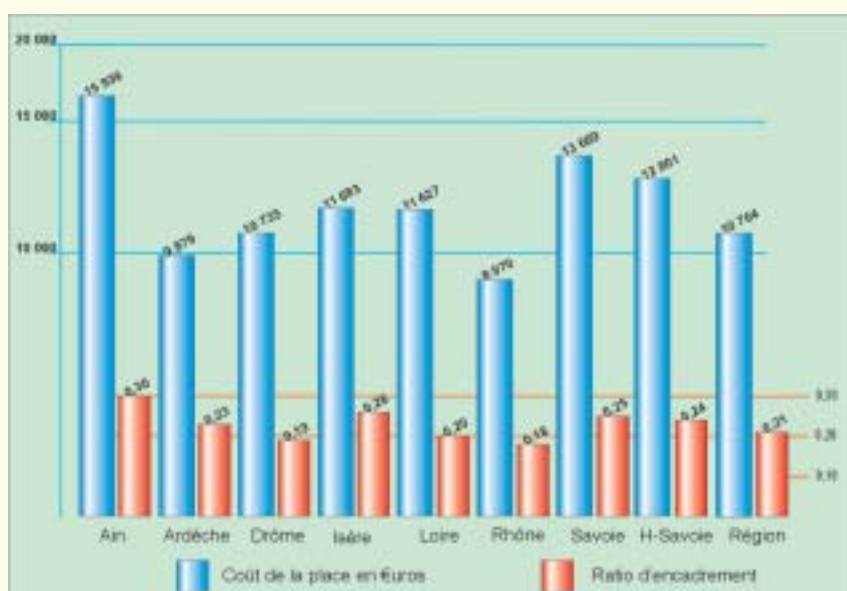


➤ Etablissements pour déficients moteurs



La grande disparité des ratios d'encadrement parmi ces établissements se répercute logiquement au niveau du coût à la place.

➤ SESSAD



La disparité des coûts à la place des Sessad de la région est très importante : de 8 970 € pour les Sessad du Rhône qui présentent également le taux d'encadrement le plus faible, à 15 939 € pour ceux du département de l'Ain, qui bénéficient du meilleur taux d'encadrement.

Les départements où les Sessad pour déficients moteurs ou polyhandicapés sont les mieux implantés au regard de l'ensemble de leur équipement en Sessad (Savoie, Haute-Savoie, Ain et Loire) présentent globalement les coûts les plus élevés (parfois proche du double du coût moyen accordé par le Ministère lors des créations de places nouvelles).

➤ Les Données «Géode» 2002

(tableau détaillé en annexe 7)

A partir des données de BP 2002 des établissements, on peut déduire les éléments de comparaison suivants concernant spécifiquement le secteur de l'enfance :

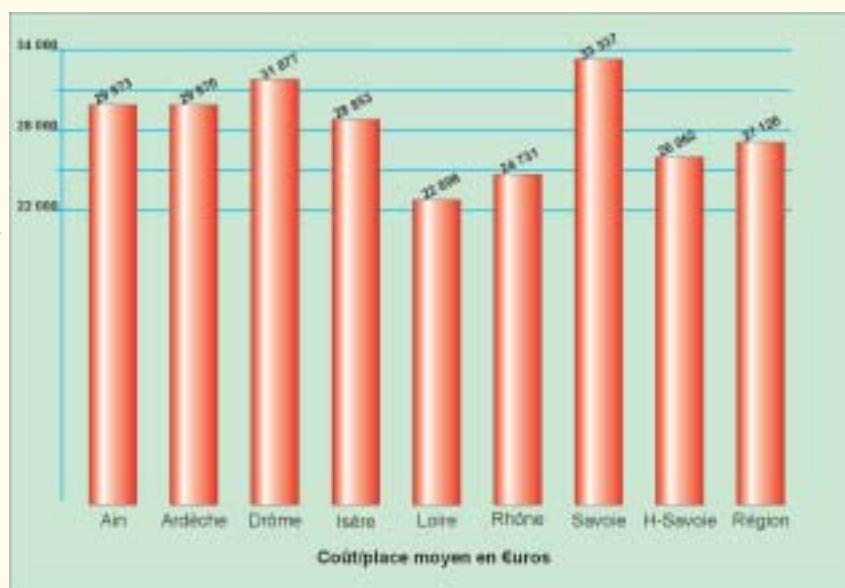
- Comparaison des dépenses assurance maladie par place installée en établissement et service pour enfants (toutes catégories d'établissements confondues/hors Camps)

Ces éléments confirment les informations fournies par l'enquête comptes administratifs 2000 : certains départements ont, toutes catégories d'établissements confondues, un budget consacré à chaque place installée inférieur à la moyenne.

Trois départements sont ainsi plus particulièrement mal dotés : les places les moins «chères» sont dans la Loire, dans le Rhône, et en Haute-Savoie.

Les coûts par place installée sont les plus élevés dans la Drôme et en Savoie.

Un écart de 46% sépare ainsi la Loire de la Savoie.



(source : tableaux GEODE complétés par les DDASS)

- Comparaison des dépenses Assurance Maladie par habitant de 0 à 20 ans

Il s'agit de comparer ce que chaque département dépense au titre du handicap (enveloppe servant au financement des places en établissement et services) pour chaque enfant de 0 à 20 ans.

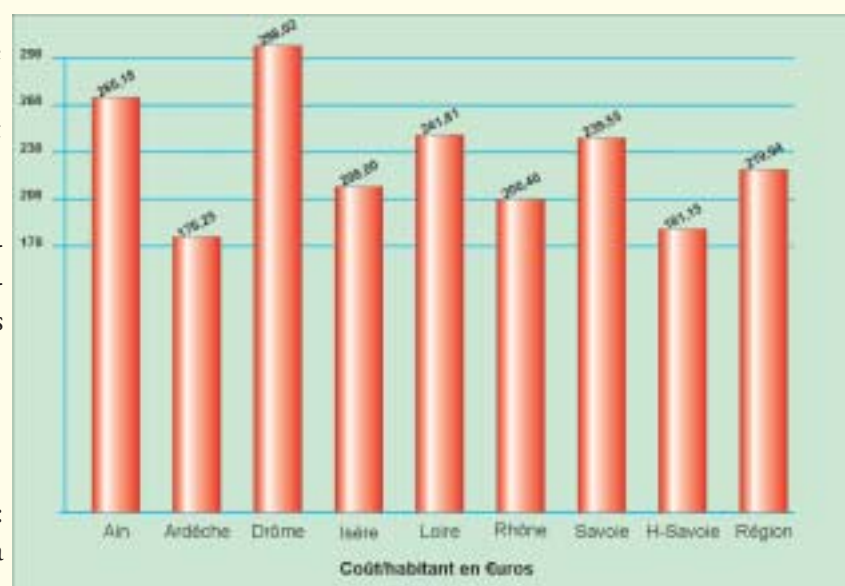
Cet indicateur est intéressant car il combine à la fois l'importance de l'équipement départemental et le coût des places installées.

Les départements se répartissent en 2 groupes distincts autour de la moyenne régionale :

- les départements les mieux dotés : la Drôme et l'Ain, puis la Loire et la Savoie ;

- les départements les moins dotés : l'Ardèche et la Haute-Savoie, puis le Rhône et l'Isère.

Notons la situation particulière de la Loire qui se situe aux deux extrêmes sur l'échelle des indicateurs : le taux global d'équipement le plus élevé et les places les moins bien dotées de la région.



(source : tableaux GEODE complétés par les DDASS)

CONSTAT DES DIFFICULTES BUDGETAIRES

➤ La sous-dotation chronique des structures est le problème essentiel avancé par les DDASS

- l'absence de rebasage des SESSAD lors du passage de ces structures en dotation globale a créé de nombreuses difficultés ; en 2003, une enveloppe nationale de 3 millions € doit permettre de répondre aux demandes de rebasage recensées par la DRASS et les DDASS.

La possibilité de rebasage des autres établissements reste pour l'instant très incertaine. L'enquête 2003 relative au dépassement de l'ONDAM 2002 devrait permettre de faire le point exact sur les besoins de rebasage de l'ensemble des établissements et services.

- les enveloppes accordées en vue des créations de places nouvelles ne correspondent plus au coût réel de ces places : exemple des SESSAD pour lesquels l'enveloppe octroyée par place dans le cadre du plan triennal était inférieure d'environ 1 000 € au coût moyen effectif des places créées. Ce coût ne prend également pas en compte les spécificités de la population prise en charge par le service, en particulier s'agissant des enfants déficients moteurs et polyhandicapés pour lesquels le coût de la place se situe entre 12 000 et 15 000 €.

- pour les établissements, c'est souvent l'impossibilité de disposer de marges de manœuvre pour faire face aux nécessaires rénovations architecturales du patrimoine : le bâti devient de plus en plus vétuste, voire dangereux dans certains cas. Une évaluation précise des besoins liés à l'investissement et l'attribution d'enveloppes de crédits spécifiques semblent donc aujourd'hui nécessaires.

- la question et le poids du coût du transport des enfants peut également être très importante selon la configuration du département, la zone de recrutement, et le mode d'accueil des établissements, alors même que ce coût est souvent largement sous-évalué dans les budgets prévisionnels.

➤ De plus, la mise en place de l'ARTT a contribué à aggraver encore la situation et les contentieux qui ont découlé de la jurisprudence de la

Cour de Cassation en 2002 ont mis en difficulté certaines structures.

➤ Il faut également souligner les inquiétudes liées à la fin du dispositif Emplois-Jeunes, et ses conséquences quant au financement des auxiliaires d'intégration scolaire : quelles vont être à terme les possibilités de pérennisation des emplois déjà créés et celles de création correspondant aux besoins non encore couverts ?

➤ L'absence de crédits d'intervention par l'Etat : les crédits Etat existant actuellement sont dédiés au financement d'actions spécifiques (postes d'auxiliaires de vie, d'intégration scolaire, sites pour la vie autonome...), sans permettre l'émergence d'une politique d'intervention régionale et départementale de l'Etat. Dans la situation du maintien d'une compétence forte de l'Etat sur le secteur du handicap, il serait pourtant essentiel de lui donner les moyens de devenir localement un véritable acteur du développement dans le secteur du handicap, au-delà de son rôle en matière de fonctionnement des structures. Une perspective pourrait être la création de fonds d'intervention régionalisés qui permettraient de doter l'échelon régional et départemental d'un véritable levier de développement et d'initier des actions locales innovantes.

AMENDEMENT CRETON : LES JEUNES MAINTENUS EN ETABLISSEMENT D'EDUCATION SPECIALE

(détail des orientations en annexes 8)

➤ 506 jeunes étaient maintenus, au 31 août 2002, dans les établissements de l'enfance au titre de l'amendement Creton, dont :

- 332 dans des établissements pour déficients intellectuels,
- 129 dans des établissements pour polyhandicapés,
- 45 dans des établissements pour déficients moteurs.

➤ Répartition

Les jeunes bénéficiant d'un placement au titre de cet amendement occupent ainsi 4,9% de l'ensemble des places installées en établissement. C'est la Haute-Savoie (8,2%) et la Loire (7,2%) qui ont le plus fort taux d'occupation de leurs places par de jeunes «Creton». Viennent en dernier le Rhône (3,9%) et la Savoie (3%). La Loire représente ainsi à elle seule ¼ du nombre d'amendements Creton, alors que le Rhône et l'Isère représentent 18% et 16% de ce total, révélant ainsi les spécificités de chaque département.

Deux situations sont en effet observables dans la région :

- situation de maintien des jeunes adultes dans les établissements d'éducation spéciale, faute de places disponibles dans le secteur adulte (cas de la Loire).

- situation d'accueil prioritaire des plus jeunes compte tenu de la faiblesse globale de l'équipement pour enfants et adolescents (cas du Rhône). Le nombre réel de jeunes adultes ne trouvant pas de places est alors supérieur au chiffre des jeunes majeurs maintenus en établissement pour enfants.

La création de places pour adultes ne suffira pas sur l'ensemble de la région à résorber les problèmes de places du secteur de l'enfance handicapée.

➤ Evolution

On constate ainsi que le nombre de jeunes «Creton» a continué d'augmenter fortement au cours des dernières années, puisque fin 1998 (date de la dernière enquête DGAS), 393 jeunes étaient concernés par le dispositif dans la région, contre plus de 500 aujourd'hui, soit une augmentation de + 31,5%.

En 1998, la région représentait 9,8% du nombre total de «Creton».

Aucune donnée nationale plus récente n'est actuellement disponible, l'enquête «Creton» ayant été interrompue. De plus, la synthèse nationale des remontées d'informations faites lors du bilan des plans pluriannuels en 2002 n'a pas été communiquée par la DGAS.

L'ENQUETE CDES

(tableaux détaillés en annexes 9)

La DRASS Rhône-Alpes a mis en place depuis 1993, en partenariat avec le CREAM, une enquête permettant de faire apparaître les besoins non-satisfaits en matière d'orientations prononcées par les CDES.

L'année 2001/2002 a constitué à ce titre une année de transition entre la précédente méthode d'enquête basée sur un système de fiches individuelles et la mise en place d'un tableau de bord Excel. Seuls 3 départements ont pu fournir les données relatives aux orientations/réorientations : Rhône, Savoie et Haute-Savoie.

Le travail de recueil et d'analyse des données dans l'attente de l'application OPALES se poursuit cependant avec l'appui du CREAM.

L'évolution observée sur 3, 4 ou 5 ans selon les départements fait apparaître une stagnation (Ain, Drôme), voire une aggravation du nombre d'orientations problématiques (Loire, Rhône, Savoie). Sur les 3 années les plus complètes, le département du Rhône apparaît systématiquement avec le taux d'orientations problématiques le plus élevé (supérieur ou égal à 50% des dossiers examinés).

En 1998, le taux d'orientations problématiques variait de 25,6% en Savoie à 52,8% dans le Rhône, la moyenne régionale étant à 36,6%.

En 2001, la moyenne des 3 départements ayant pu réaliser l'enquête est de 44%, ce résultat étant dû essentiellement à l'aggravation de la situation du Rhône : cette année-là, 59,6% des orientations ont été non ou mal satisfaites, soit 621 enfants restés sans solution et 122 orientés par défaut.

Parmi ces orientations problématiques, l'incidence de l'insuffisance d'équipement n'est pas équivalente entre les départements : en 1998 le manque de places ou l'absence d'établissement adéquat pour l'enfant représente 32% des orientations problématiques en Ardèche, contre 82% dans le Rhône et 84% en Haute-Savoie. En 2001, ce chiffre est passé à 85% dans le Rhône, 64% en Savoie et 75% en Haute-Savoie.

L'accroissement des demandes non satisfaites pour manque de places est particulièrement impor-

tant concernant les SESSAD : de 70 demandes non satisfaites en 1998/1999 (pour 6 départements), on est ainsi passé à 198 en 2000/2001 pour seulement 3 départements.

Synthèses de l'enquête CDES

➤ 1997/1998

Départements	Nombre d'enfants orientés/réorientés (A)	Nombre d'orientations problématiques (B)	% du total des réorientations (A/B)	Nombre de réorientations Radess (absence de solution)	Nombre de réorientations problématiques par défaut (solution non conforme à la préconisation CDES)	Réorientations problématiques pour absence d'équipement ou manque de place	
						Nombre	%
Ain	316	118	37,3%	102	16	86	72,9%
Ardèche	122	38	31,1%	31	7	14	36,8%
Drôme	254	84	33,1%	49	35	45	53,6%
Isère (*)	470	168	35,7%	128	40	107	63,7%
Loire	434	167	38,5%	106	61	117	70,1%
Rhône	1 056	558	52,8%	485	73	456	81,7%
Savoie	156	40	25,6%	35	5		
H-Savoie	282	108	38,3%	79	29	91	84,3%
Région	3 090	1 281	36,6%	1015	266	916	66,1%

(*) : pour l'Isère, données campagne 1996/1997.

➤ 2000/2001

Département	Nombre d'enfants orientés/réorientés (A)	Nombre d'orientations problématiques (B)	% du total des réorientations (A/B)	Nombre de réorientations Radess (absence de solution)	Nombre de réorientations problématiques par défaut	Réorientations problématiques pour absence d'équipement ou manque de place	
						Nombre	%
Ain							
Ardèche							
Drôme							
Isère							
Loire							
Rhône	1 246	743	59,6%	621	122	629	84,7%
Savoie	179	66	36,9%	46	20	42	63,6%
H-Savoie	316	112	35,4%	94	18	84	75,0%
Région	1 741	921	44,0%	761	160	755	74,4%

Données manquantes

LES LISTES D'ATTENTE

(tableaux détaillés en annexe 10)

Nombre d'enfants sur liste d'attente des établissements (sept. 2002)

Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
74	55	153	170	101	390	105	129	1 184

➤ 1 184 enfants étaient en attente de place à la rentrée 2002 (selon les données fournies lors du bilan des plans pluriannuels), dont par ordre décroissant :

- 559 pour des établissements pour déficients intellectuels, soit 47,3%,
- 265 pour des IR, soit 22,4%,
- 230 pour des SESSAD, soit 19,4%,
- 60 pour des établissements pour déficients moteurs, soit 5,1%,
- 50 pour des établissements pour polyhandicapés, soit 4,3%.

➤ Les situations apparaissent contrastées pour chaque département :

- les attentes de places en établissements pour

déficients intellectuels représentent 33% du total des attentes dans la Drôme et 70% dans la Loire.

- les attentes de places en SESSAD apparaissent les plus importantes dans la Drôme et en Isère (39% et 38%).
- les attentes de places en instituts de rééducation représentent 33% du total des attentes en Savoie et 31% dans le Rhône.

Remarque : ces données sont à considérer avec prudence, plusieurs départements ne disposant pas de données définitivement fiabilisées ou actualisées, tels que le Rhône (données 2001).

LES POLITIQUES SPECIFIQUES

➤ La politique d'intégration scolaire
Des données précises concernant l'intégration scolaire sont disponibles dans très peu de départements. Dans le Rhône, une enquête annuelle est menée par le CREA I et permet de préciser les effectifs concernés chaque année par les mesures d'intégration individuelle. L'objectif de développer cet observatoire à l'échelon régional est désormais inscrit dans la convention pluriannuelle conclue avec le CREA I à partir de 2003.

Les relations établies avec l'Education Nationale sont assez variables selon les départements : certains ont pu développer un véritable partenariat, notamment dans le cadre du travail commun au titre de Handiscol, mais aussi par le biais de programmes concertés pour le développement des CLIS et UPI : c'est le cas en particulier de la Loire. Le partenariat avec l'Education Nationale à travers les travaux d'élaboration des schémas départementaux est également très variable : pilotage d'un groupe de travail ou absence de participation au schéma.

Souvent encore, le formalisme des échanges, notamment dans le cadre de la CDES et des groupes Handiscol, n'a cependant pas encore permis la prise de décisions et la réalisation d'actions véritablement concertées.

Des marges de progrès sont donc possibles, notamment dans les domaines suivants :

- mise en œuvre des décisions CDES,
- question des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance,
- problématique des enfants souffrant de troubles du caractère et du comportement.

Un des éléments qui ressort particulièrement est la nécessité d'arriver à travailler de manière concertée en particulier en ce qui concerne la création de CLIS et UPI : plusieurs départements soulignent la nécessité de cette concertation-là, le développement de l'intégration scolaire par le biais de la création de CLIS et UPI ne trouvant son sens et son efficacité que par le suivi coordonné des enfants par les SESSAD. Selon les départements, la coordination est plus ou moins aboutie : si dans certains départements elle reste à construire, dans d'autres la réflexion commune s'amorce et certains ont pu construire un véritable programme commun de création de SESSAD/CLIS-UPI. La généralisation de telles actions constituera une priorité régionale.

➤ Les relations avec les Conseils Généraux
Là encore, les relations établies sont très variables d'un département à l'autre : cela va de relations encore très formelles et épisodiques, à un travail commun ponctuel sur certaines thématiques, jusqu'à un véritable partenariat dans la durée.

L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ENFANTS PRIS EN CHARGE

Origine géographique des enfants pris en charge dans les établissements et services de Rhône-Alpes

Département d'accueil	Département de domicile des parents				
	Identique au département d'accueil	Autre département de Rhône-Alpes	Total Rhône-Alpes	Autres régions	Total région Rhône-Alpes + autres régions
Ain	76%	21%	97%	3%	100%
Ardèche	65%	26%	91%	9%	100%
Drôme	77%	15%	92%	8%	100%
Isère	88%	10%	98%	2%	100%
Loire	87%	9%	96%	4%	100%
Rhône	83%	14%	97%	3%	100%
Savoie	78%	19%	97%	3%	100%
Haute-Savoie	95%	4%	99%	1%	100%

Source : Enquête ES 2001

(interprétation : 65% des enfants pris en charge en Ardèche sont originaires du département)

97% des enfants pris en charge dans les établissements et services de Rhône-Alpes sont originaires de la région.

L'Ardèche est le département de la région qui accueille, proportionnellement à son équipement, le plus d'enfants originaires d'autres départements (35% des enfants pris en charge dans le département), dont les $\frac{3}{4}$ venant de Rhône-Alpes. Elle est suivie de l'Ain, de la Drôme et de la Savoie.

A l'inverse, les établissements de Haute-Savoie accueillent à 95% des enfants originaires du département.

Si on considère les flux existants avec l'extérieur de la région, ce sont la Drôme et l'Ardèche qui accueillent la part la plus importante d'enfants originaires d'autres régions, à l'opposé de la Haute-Savoie et de la Loire.

Flux d'enfants pris en charge à l'intérieur de Rhône-Alpes

Département	Enfants originaires du département pris en charge dans les autres départements de Rhône-Alpes (A)	Enfants originaires des autres départements de Rhône-Alpes pris en charge dans le département (B)	Solde Arrivants/Sortants à l'intérieur de Rhône-Alpes	Enfants extérieurs à Rhône-Alpes pris en charge dans le département (C)	Total des enfants originaires d'autres départements accueillis dans le département (B+C)
Ain	231	243	5%	26	269
Ardèche	110	107	-3%	37	144
Drôme	105	168	60%	79	247
Isère	241	189	-22%	53	242
Loire	95	154	62%	68	222
Rhône	534	435	-19%	61	496
Savoie	65	152	132%	22	174
Haute-Savoie	111	45	-60%	6	51

Si on considère les flux existants à l'intérieur de la région, le Rhône, l'Isère, et surtout la Haute-Savoie présentent la part la plus importante d'enfants pris en charge dans les autres départements de la région.

Pour l'Ain et l'Ardèche, les flux arrivants / sortants sont à peu près équilibrés.

En revanche, la Drôme, la Loire et surtout la Savoie reçoivent beaucoup plus d'enfants qu'ils en « envoient » dans les autres départements de Rhône-Alpes.

Pour 4 départements de la région, en-dehors de leur propre population, le Rhône est la « source » principale d'enfants extérieurs à prendre en charge : Ain (19% des enfants pris en charge dans ce département viennent du Rhône), Ardèche (dans ce département, le Rhône est à part égale avec la Drôme), Loire et Isère.

(Les résultats nationaux de l'enquête ES n'étant pas encore disponibles, il n'est pas possible de connaître les effectifs d'enfants originaires de Rhône-Alpes pris en charge en-dehors de la région. Le « solde » total des entrées / sorties d'un département ne peut donc pas être calculé pour l'instant).

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF

Depuis 1998, le dispositif de prise en charge des enfants et adolescents handicapés a évolué selon plusieurs axes : les mesures nouvelles de création de places, les redéploiements internes opérés par les DDASS, la mise en œuvre d'opérations innovantes ou de solutions alternatives de prise en charge.

LES FINANCEMENTS NOUVEAUX ACCORDES DEPUIS 1998

(cf annexe 11)

Avant la mise en œuvre du plan triennal 2001-2003, le secteur de l'enfance handicapée a fait l'objet de divers financements sous forme de mesures spécifiques en direction de populations ciblées (enfants et adolescents autistes, cérébro-lésés, polyhandicapés), mais également à destination des SESSAD.

LES MESURES SPECIFIQUES «ENFANCE» ACCORDEES DE 1998 A 2000

1998

- mesures autisme : 548 816 €/10 places créées en Isère ;

1999

- mesures autisme : 606 747 €/48 places d'IME et SESSAD créées en Isère, Loire, Rhône et Savoie ;
- mesures SESSAD : 228 674 €/19 places créées dans le Rhône ;

2000

- mesures autisme : 762 245 €/26 places créées en Ardèche, Drôme, Rhône et Haute Savoie ;
- mesures cérébro-lésés : 686 021 € (Equipes mobiles) dans le Rhône et l'Isère ;
- mesures SESSAD : 699 851 €/72 places créées dans l'Ain, l'Ardèche, l'Isère et la Haute Savoie ;
- mesures handicapés Lourds : 3 125 205 €/101 places (dont enveloppe exceptionnelle) dans l'Ain, l'Isère, la Loire, le Rhône et la Haute-Savoie.

LE PLAN TRIENNAL 2001-2003 (+ ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE 2002 ET MESURES EXCEPTIONNELLES 2002 ET 2003)

Rappel :

Les crédits ont été répartis selon la méthode suivante :

- attribution d'un socle minimal au département le plus avantage au titre de chaque enveloppe,
- puis répartition selon les critères des enveloppes déjà octroyées les années précédentes, du taux d'équipement, ainsi que de la prévalence du handicap (autisme) et des orientations problématiques en CDES (enfants lourdement handicapés).

➔ **Autisme**

50 places d'IME et IR + 5 places d'accueil de jour ont été créées ou programmées sur 3 ans .

Plus petite enveloppe du plan : 2,02 millions € consommés/programmés pour 1,88 million € notifiés.

1,424 million € a été consacré au secteur de l'enfance, soit 63% des crédits consommés au titre de cette enveloppe.

L'Ain, l'Ardèche, la Drôme et la Loire ont consacré tous leurs crédits autisme à l'enfance.

L'Isère a consacré tous ses crédits aux adultes.

La Savoie, Haute-Savoie et le Rhône ont réparti leurs crédits entre les 2 secteurs en consacrant entre 57 et 73% des crédits à l'enfance.

Un département, la Loire, en a fait une priorité par rapport à la programmation initiale en consacrant à l'autisme le triple des crédits qui lui sont notifiés : environ 270 000 € consommés/programmés pour 90 000 € notifiés.

Projets spécifiques

- 2 IME proches, l'un dans la Loire, l'autre dans le Rhône, se partagent l'accueil des jeunes autistes du secteur en fonction de l'âge (l'un accueille les - de 12 ans, l'autre les + de 12 ans) et accueillent pour moitié des enfants de l'autre département (mais projet financé seulement en partie pour le projet de la Loire : 6/18 places).
- création programmée en 2004 d'un accueil

de jour pour enfants dans l'Ain (5 places financées par le plan).

➔ **Enfants et adolescents lourdement handicapés**

73 places en établissement ont été créées ou programmées sur 3 ans.

Deuxième enveloppe du plan (28,1% des crédits du plan) : 3,38 millions € consommés/programmés pour 3,52 millions € notifiés.

L'ensemble des crédits n'a pas été utilisé au titre de cette enveloppe, plusieurs départements ayant préféré reporter une partie de leurs crédits sur d'autres enveloppes du plan en fonction de leurs priorités :

- Loire : 22% des crédits reportés,
- Savoie : totalité des crédits reportés sur l'enveloppe autisme
- Haute-Savoie : 31% reportés.

Projets spécifiques :

- création d'un accueil de jour de 5 places pour enfants de 2 à 12 ans (Loire)
- création d'un centre de ressources de 50 places rattaché à un IME (Isère)
- financement en totalité de l'IME pour polyhandicapés de Viriat (Ain). L'Ain représente ainsi à lui seul 57% de l'enveloppe notifiée.

➔ **Traumatisés crâniens et cérébro-lésés**

Il s'agit de la 3^{ème} enveloppe quant au montant des crédits notifiés : 2,39 millions € notifiés (19,1% des crédits notifiés), et de celle qui présente le plus bas taux de consommation : 85% utilisés, soit 2,04 millions € consommés/programmés, montrant ainsi que la prise en charge de cette population ne représentait pas la même priorité sur l'ensemble du territoire.

752 000 € ont été consacrés au secteur de l'enfance, soit 37% des crédits consommés.

- Loire : aucune consommation/programmation de crédits au titre de cette enveloppe ;
- Haute-Savoie : 60% des crédits reportés sur une autre enveloppe.

Les structures concernées étant très diverses, il est difficile de totaliser des créations de places de manière globale. Il est seulement possible de lister

les projets spécifiques qui ont pu ou pourront être financés :

- service mobile d'accompagnement, d'évaluation et de coordination (Rhône/suite du financement des 40 places)/2002 ;
- équipe mobile de soins et de suivi (projet conjoint Isère et Savoie/21 places)/2003 ;
- création de places en centre d'éducation motrice (Rhône/15 places)/2003.

A noter que l'Ain, la Drôme et l'Ardèche ont consacré la totalité de leurs crédits à des projets pour adultes, le Rhône, 45%, l'Isère, 60%, et la Savoie, 63%.

➔ **SESSAD**

384 places ont été créées ou programmées. 1^{ère} enveloppe du plan (37,8% des crédits notifiés) : 4,87 millions € consommés/programmés pour 4,72 millions € notifiés.

Certains départements ont fait une priorité de la création de places de SESSAD en y consacrant une enveloppe supérieure à la programmation initiale :

- Haute-Savoie : + 27,5%
- Loire : + 6,5%

Remarques :

- le nombre de places créées/programmées est inférieur au nombre de places prévues initialement par le plan (394), alors même que les crédits consommés ont été supérieurs, en raison d'un coût à la place effectif plus élevé que l'enveloppe de base accordée par le ministère. Le coût moyen de la place est de 12 683 €/place contre 11 990 € prévus lors de la programmation.

- on note d'ailleurs une grande disparité dans les coûts à la place accordés aux SESSAD selon les départements :

- le Rhône (hors mesure exceptionnelle 2003/Sessad Handas), l'Ardèche et la Savoie ont créé les places les moins chères (9 916 €, 10 011 € et 10 436 €).
- la Haute-Savoie, l'Ain et la Drôme ont créé les places les plus chères (de 16 111 à 16 935 €).

➤ Répartition des places créées par type de population concernée :

	Nombre	%
Déficients intellectuels/Trisomiques/Autistes	185	48%
Troubles du caractère et du comportement	105	27%
Déficients moteurs/ IMC	88	23%
Déficients visuels	5	1,3%
Déficients auditifs	1	0,3%

BILAN DES FINANCEMENTS NOUVEAUX ACCORDES DEPUIS 1998

(cf annexe 12)

Depuis 1998 (et y compris la tranche 2003 du plan triennal), 17 325 096 € ont été consacrés à la création de places nouvelles sur le secteur de l'enfance handicapée, soit 11,58 € par habitant de 0 à 20 ans.

Département	Nombre de places créées au titre des mesures nouvelles 1998/2003			
	SESSAD	Autistes	Polyhandicapés	Cérébro-lésés
Ain	55	5	46	
Ardèche	49	9	3	
Drôme	10	9	2	
Isère	128	20	23	17
Loire	33	13	17	
Rhône	116	52	62	55
Savoie	35	18	0	4
Haute Savoie	64	13	21	
REGION	490	139	174	76

En termes financiers, les dépenses les plus importantes ont été consacrées aux structures pour polyhandicapés (38%), puis aux SESSAD (35%), aux structures pour autistes (19%) et enfin à celles pour traumatisés crâniens (8%).

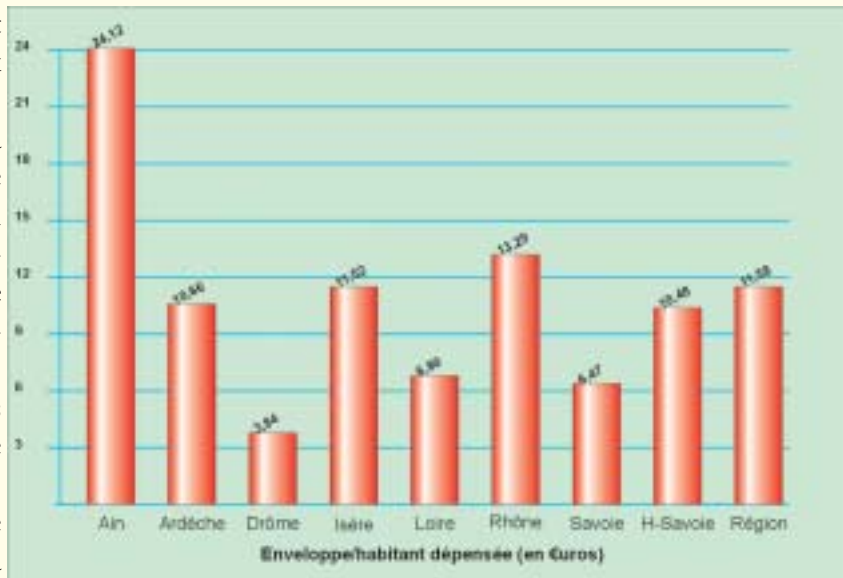
A noter que 2 des enveloppes du plan triennal 2001-2003 (autistes et traumatisés crâniens) pouvaient être consacrées en partie ou en totalité à des créations de places pour adultes.

Coût par habitant et par type de handicap des mesures financières accordées à partir de 1998 (en €)

La Drôme, la Loire et la Savoie ont le moins bénéficié des moyens nouveaux accordés depuis 1998.

Le niveau de l'enveloppe accordée à l'Ain s'explique par le financement de l'IME de Viriat pour 2 millions €. Si l'on excepte ce financement exceptionnel, l'Ain se situe au niveau de l'Ardèche en termes d'enveloppe dépensée par habitant.

On remarque que les départements qui sont considérés comme étant encore «en retard» aujourd'hui, à savoir l'Isère, le Rhône, l'Ardèche, et la Haute-Savoie ont bénéficié des enveloppes rapportées à la population les plus importantes.



Département	Autisme	Polyhandicap	SESSAD	TC	Total
Ain	1,55	16,65	5,93	0,00	24,12
Ardèche	2,70	1,02	6,95	0,00	10,66
Drôme	1,92	0,60	1,32	0,00	3,84
Isère	2,10	3,36	4,76	1,29	11,52
Loire	2,50	1,82	2,49	0,00	6,80
Rhône	3,06	4,68	3,19	2,37	13,29
Savoie	2,04	0,00	3,84	0,59	6,47
Haute Savoie	0,86	3,93	5,70	0,00	10,48
REGION	2,13	4,35	4,03	0,96	11,58

- concernant l'autisme, c'est le Rhône qui a consommé l'enveloppe la plus importante, suivi de l'Ardèche,
- concernant le polyhandicap, c'est l'Ain (grâce au financement de l'IME de Viriat), suivi, beaucoup plus loin, du Rhône,
- concernant les SESSAD, la priorité a été donnée à l'Ardèche, suivie de l'Ain.

Remarques :

Pour certains départements, la pré-répartition des crédits en enveloppes spécifiques leur a fourni ces dernières années un moyen d'incitation auprès des promoteurs en ciblant des populations ou des structures pour lesquelles des besoins existaient

sans que les projets suffisants émergent.

Cependant, les limites de la répartition des crédits en 4 enveloppes distinctes apparaissent en observant le bilan de consommation par les départements :

- les crédits de la tranche «cérébro-lésés» du plan triennal ont été ainsi peu ou pas consommés par plusieurs départements qui ont préféré les reporter sur d'autres secteurs plus prioritaires, tels que l'autisme ou les SESSAD. Dans le cadre de cette méthode d'allocation de ressources, les départements ont pu conserver ainsi une marge de manœuvre relative.

- certaines populations ont été «oubliées» des mesures accordées ces dernières années : c'est le cas des enfants déficients sensoriels, notamment les déficients visuels, pour lesquels le besoin demeure important.

Une véritable fongibilité des enveloppes, entre catégories de handicap, mais aussi entre enfants et adultes, apparaît donc nécessaire à une meilleure adéquation des moyens accordés aux besoins locaux.

LES REDEPLOIEMENTS ET RESTRUC- TURATIONS REALISES DEPUIS 1998

Certains départements ont réalisé un important travail de restructuration de leur dispositif «Enfance handicapée» depuis 1998.

Un triple mouvement est constaté :

- d'une part, des places d'internat ou semi-internat en établissement sont transformées en places de SESSAD pour des enfants dont la déficience permet une intégration en milieu scolaire ordinaire à condition de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien adaptés,
- d'autre part, des places en établissement «glissent» vers la prise en charge de populations au handicap plus lourd : déficients intellectuels légers vers déficients moyens, et déficients moyens vers déficients profonds
- enfin, des modifications dans l'organisation des prises en charge par les établissements : renforcement de durées d'ouverture, développement du semi-internat...

Les crédits attribués sur l'autisme ont ainsi permis d'installer un certain nombre de places spécifiques à partir de places déjà existantes.

Ain

- 25 places d'IR transformées en 30 places de SESSAD.

Ardèche

- pas de transformation/redéploiement de places.

Drôme

- 1995/1998 : 132 places de SESSAD créées par redéploiement de 84 places d'IME (pour DIL ou à recrutement hors Drôme) ;
- 2000-2002 : création par redéploiement sur l'enveloppe départementale de 33 places d'IME et 36 places de SESSAD.

Isère (données chiffrées non fournies)

- création de places pour autistes par transformation de places pour déficients moyens ;
- création de places pour déficients moyens par transformation de places pour déficients légers ;
- en projet : poursuite de la restructuration de plusieurs IME : réorientation des places de déficients légers vers déficients moyens et transformation de places d'internat en places de SESSAD.

Loire

- 17 places d'IR transformées en 30 places de SESSAD ;
- 56 places pour déficients intellectuels légers transformées en 52 places de SESSAD ;
- poursuite des transformations de places : 42 places de SESSAD restent notamment à créer d'ici 2004 à partir de 45 places d'IME et d'IR.

Rhône

- création d'un SESSAD de 15 places pour autistes par transfert de crédits sanitaires (psychiatrie) ;
- places d'IR transformées en 30 places de SESSAD ;
- places de centre de placement familial transformées en 45 places de SESSAD ;
- financement de 15 places d'IME pour autistes par redéploiement interne de l'enveloppe.

Savoie

- création de 14 places en établissement pour polyhandicapés par redéploiement de crédits psychiatrie + extension de 6 places en 2000 sur marge départementale.

Haute-Savoie

- 26 places d'IME réorientées pour l'accueil d'autistes.

Au total, ce sont donc les SESSAD qui ont le plus bénéficié des redéploiements de crédits, puisque ce sont environ 250 places nouvelles qui ont ainsi pu être créées entre 1998 et 2002.

Au cours des dernières années, il n'y a pas eu de fermetures «sèches» de places dans le secteur de l'enfance handicapée, qui auraient permis de fournir une marge en vue d'un éventuel rebasage de certains établissements : les crédits concernés ont toujours fait l'objet d'un redéploiement en vue de la création de nouvelles places.

Ces redéploiements sont toutefois possibles lorsque le département dispose d'un «volant» de postes suffisant pour pouvoir en réorienter une partie sur un secteur prioritaire, dans la Drôme et la Loire en particulier. L'Ain et l'Ardèche indiquent en revanche n'avoir pu procéder à des redéploiements de places sur le secteur des IME, faute de marge disponible dans l'équipement existant.

LES OPERATIONS INNOVANTES ET SOLUTIONS ALTERNATIVES DE PRISE EN CHARGE

PROJETS REALISES

- création d'un centre de ressources «petite enfance» dans un IME, co-financé par le Conseil Général (Isère) ;
- équipe mobile de suivi pour enfants cérébro-lésés (services créés dans le Rhône et conjointement en Isère/Savoie) ;
- externalisation de places d'IME en établissement scolaire ordinaire : en Ardèche et en Isère ;
- mise en places de nouvelles modalités d'accueil et de prise en charge des enfants :
 - création d'un accueil de jour pour enfants polyhandicapés de 2 à 12 ans organisé par ½ journée (Loire),
 - développement de l'accueil séquentiel dans les IME.
- action de coopération Rhône/Loire autour de 2 établissements accueillant des jeunes autistes : chacun est spécialisé dans une tranche d'âge (-/+ de 12 ans) et accueille pour moitié des enfants de

l'autre département ;

- section d'adaptation d'un CAT pour les jeunes sortants d'IME et d'IMPro (Rhône) ;
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Professionnelle - SAVSP - (Rhône) ;
- mise en place d'un Service de formation professionnelle adaptée : formation de jeunes handicapés en alternance sous forme de contrat d'apprentissage dans le cadre d'un CFA de droit commun (co-financement DDASS, Conseil Général, FSE, AGEFIPH en Isère).

PROJETS EN DEVELOPPEMENT

- schéma régional de formation professionnelle : objectif d'accroissement de l'accueil des jeunes handicapés dans les organismes de formation de droit commun (financement de postes de référents dans les organismes de formation labellisés et de conseillers aidant à la construction de parcours de formation dans les structures Cap Emploi) ;
- mission de développement de l'apprentissage accompagné en CFA de droit commun des jeunes handicapés (projet régional) ;
- développement du rôle des SESSAD en tant qu'outil d'accompagnement à la formation professionnelle vers une insertion en milieu ordinaire de travail (Rhône) ;
- poursuite des projets de mise en place de nouvelles modalités d'accueil et de prise en charge des enfants :
 - réflexion en cours pour le développement de l'accueil temporaire d'enfants handicapés lourds pour les week-end ou vacances (Haute-Savoie, Ain) ;
 - création d'un accueil de jour pour enfants autistes (Ain).
- restructuration du centre d'accueil pour déficients visuels : projet de création d'un centre de ressources régional, coordonné entre les DDASS, la DRASS, et les associations concernées, venant en appui aux SAAAIS départementaux.

Remarque :

en-dehors de l'existence de projet spécifique (tel que celui entre le Rhône et la Loire sur l'autisme, ou celui entre l'Isère et la Savoie portant sur l'équipe mobile pour enfants cérébro-lésés), on note l'absence de coopération organisée formellement entre les départements. Une convention concernant l'accueil des enfants habitant dans les zones «frontalières» des départements est en projet entre l'Ardèche, la Drôme et l'Isère notamment, mais sans que cela ait abouti pour l'instant. La coopération interdépartementale apparaît aujourd'hui comme ponctuelle et informelle : elle passe notamment par le biais des CDES, afin de résoudre au cas par cas une situation individuelle difficile.

LES TRAVAUX DE PLANIFICATION

Les DDASS ont réalisé ou sont en cours d'élaboration de schémas départementaux de l'enfance handicapée. Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, la démarche de planification devient une obligation, les schémas devenant opposables, ce qui pourrait donner aux départements un levier d'action renforcé. Une synthèse des schémas devra également être réalisée au niveau régional. Un groupe de travail au niveau de la DRASS doit être mis en place dans cet objectif en 2003.

Etat de la planification départementale en 2003 :

- des schémas départementaux de l'enfance handicapée sont déjà parus : Loire (2001), Isère (1999, à renouveler en 2004), Ardèche (2003).
- plusieurs départements sont en cours d'élaboration d'un schéma : Ain (parution 2003), Rhône (schéma SESSAD paru en 2002 et poursuite des travaux sur un schéma d'ensemble).
- la Haute-Savoie, la Drôme et la Savoie ont ou vont démarrer une démarche de schéma au titre de l'enfance handicapée au cours de l'année 2003.

ESTIMATION DES BESOINS

(cf annexes 13 et 14)

ESTIMATION DU NOMBRE D'ENFANTS SANS SOLUTION OU EN ORIENTATION PAR DEFAUT SUITE A LEUR PASSAGE EN CDES

Département	1997/1998		2000/2001	
	Nombre d'enfants sans solution	Nombre d'enfants en orientation par défaut	Nombre d'enfants sans solution	Nombre d'enfants en orientation par défaut
Ain	102	16	<i>130</i>	<i>24</i>
Ardèche	31	7	<i>39</i>	<i>10</i>
Drôme	49	35	<i>62</i>	<i>52</i>
Isère	128	40	<i>163</i>	<i>60</i>
Loire	106	61	<i>135</i>	<i>91</i>
Rhône	485	73	<i>621</i>	<i>122</i>
Savoie	35	5	<i>46</i>	<i>20</i>
Haute Savoie	79	29	<i>94</i>	<i>18</i>
Région	1 015	266	1 290	397

Remarque :

Pour l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et la Loire, les données 2000/2001 (*en italique*) sont une estimation, calculée à partir de l'évolution constatée dans les trois autres départements du nombre d'enfants sans solution et en orientation par défaut.

ESTIMATION DU NOMBRE DE PLACES A CREER AU NIVEAU REGIONAL, COMPTE TENU DE LA PREVALENCE DE CHAQUE HANDICAP

Déficiência	Taux de prévalence	Estimation des effectifs concernés	Nombre de places installées (en établissements et services)	Différentiel effectifs/ places
Autisme	0,46	688	325	363
Déficiência intellectuelle	4,00 à 4,60	5 986 à 6 883	7 324	
Polyhandicap	0,98	1 466	786	680
Déficiência motrice	2,23	3 337	1 000	2 337
Surdité sévère	0,8	1 197	868	329
Cécité profonde/ amblyopie des 2 yeux	0,72	1 077	280	797

Remarques :

- pour estimer les places de SESSAD pour déficients intellectuels, ont été retirées les places agréées

«troubles du caractère et du comportement» et identifiées comme telles. Cependant, dans le cas de SESSAD prenant en charge les 2 catégories de handicap, la répartition précise des places n'apparaît pas toujours clairement dans l'agrément. Le total des places pour déficients intellectuels est donc probablement en partie surestimé.

- le nombre de places installées à destination des enfants et adolescents déficients intellectuels apparaît suffisant au regard des effectifs concernés dans la région. Il faut cependant prendre en compte le fait qu'un certain nombre d'enfants d'autres régions sont également pris en charge sur ces places et que les flux de prise en charge entre régions ne sont pas précisément connus.

ESTIMATION DES BESOINS EVALUES PAR LES DDASS

LES POPULATIONS PRIORITAIRES

Le manque de places pour certaines populations, ainsi que le développement encore insuffisant de certaines structures est toujours pointé par les DDASS.

Départements	Population/structures prioritaires		
Ain	Polyhandicapés	SESSAD	Autistes
Ardèche	SESSAD	Sections prof. IR	CAMSP
Drôme	Déficients moteurs	IR	SESSAD
Isère	SESSAD	CAMSP	
Loire	Autistes	Polyhandicapés	
Rhône	Autistes	Polyhandicapés	SESSAD (en priorité pour TCC)
Savoie	Autistes	SESSAD	
Haute Savoie	SESSAD	IR	CAMSP

ESTIMATION DU COUT DES PROJETS EN COURS

Type de Handicap	Nombre de places en projet	Solde de financement nécessaire
Autistes	98	2 215 000 €
Déficients intellectuels	266	1 655 000 €
Polyhandicapés/IMC	72	2 905 000 €
Déficients moteurs	93	1 590 000 €
TCC	294	2 802 000 €
CAMSP	170	1 500 000 €
Déficients auditifs	27	485 000 €
CMPP	40	50 000 €
Déficients visuels	Projets de SARADV/SAAAIS en cours d'élaboration dans les départements	
Total		13 750 000 €

Ceci correspond aux projets indiqués par les DDASS dans le cadre de la programmation 2003 du plan triennal et des besoins de financements complémentaires, ainsi que dans le cadre des entretiens individuels réalisés en septembre 2002.

Tous les projets n'ayant pu être précisément chiffrés et certains étant en cours d'élaboration (services pour déficients visuels notamment), il faut donc considérer qu'il s'agit d'une hypothèse «basse» de chiffrage des besoins en termes financiers. (cf détail des projets en annexes 13).

CONCLUSION : PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Au-delà de la demande de poursuite des créations de places en structures médico-sociales «traditionnelles» pour la prise en charge des handicaps les plus lourds, il s'agit d'envisager une évolution plus profonde du dispositif : la loi relative à l'égalité des chances des personnes handicapées a pour objectif de garantir l'accès à une véritable citoyenneté pour toutes les personnes handicapées et notamment d'encourager la participation à la vie sociale, mais aussi de promouvoir la diversification des modes de prise en charge et garantir les conditions d'une vie autonome digne.

Dans cette perspective, la question se pose aujourd'hui d'envisager une réorientation de l'ensemble du dispositif de prise en charge des personnes handicapées, et en particulier des enfants. Cette évolution est déjà entamée, comme nous avons pu le voir à travers le développement de solutions alternatives de prise en charge, mais elle est diversement développée et, dans tous les cas, à poursuivre.

Le cadre de cette évolution devrait ainsi être le suivant :

- permettre la reconversion et la restructuration des établissements vers la prise en charge des handicaps les plus lourds, en veillant à maintenir et développer l'ouverture du fonctionnement vers l'extérieur, ainsi que le lien avec les familles et la cité ;
- donner la priorité au dispositif de droit commun dès lors qu'un maintien au domicile familial, une prise en charge adaptée et une intégration accompagnée en milieu scolaire ordinaire sont possibles. Ceci passe nécessairement par la poursuite du développement de places de SESSAD et de postes d'auxiliaires d'intégration scolaire pérennisés, en lien avec les structures de l'Éducation Nationale.

LES PRIORITES ET ORIENTATIONS REGIONALES

Priorités dont la mise en œuvre dépend du niveau national :

- **Priorité n° 1 :** poursuivre la mise en œuvre de plans pluriannuels de création de places nouvelles dans le secteur de l'enfance handicapée
→ objectif : obtenir les moyens nouveaux nécessaires correspondant aux besoins mis en évidence par ce document et disposer d'enveloppes pluriannuelles permettant une véritable planification à moyen terme.
- **Priorité n° 2 :** obtenir les moyens nécessaires aux besoins de rebasage des établissements
→ objectif : permettre la nécessaire «remise à niveau» financière des établissements, et notamment des SESSAD.
- **Priorité n°3 :** obtenir les moyens nécessaires aux besoins d'investissement des établissements
→ objectif : accompagner les restructurations et rénovations nécessaires en matière architecturale, au regard de la vétusté d'un nombre important d'établissements.
- **Priorité n° 4 :** disposer d'enveloppes fongibles entre catégories de handicap et entre les secteurs enfants et adultes
→ objectif : permettre la planification régionale et départementale la mieux adaptée aux besoins et spécificités locales.
- **Priorité n° 5 :** disposer d'indicateurs de besoins pérennisés sur le secteur de l'enfance handicapée
→ objectif : affecter aux CDES les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de l'application OPALES.
- **Priorité n° 6 :** rendre l'Etat acteur du développement local de politiques d'intervention
→ objectif : doter l'Etat des moyens nécessaires au développement d'une véritable politique de développement local d'actions innovantes par la création de fonds régionalisés d'intervention.

Priorités dont la mise en œuvre dépend du niveau régional et départemental :

- **Priorité n° 1 :** rechercher les solutions les plus adaptées de prise en charge
 - objectif n°1 : poursuivre la création de places en établissement pour les handicaps les plus lourds ;
 - objectif n°2 : privilégier les solutions alternatives de prise en charge dans les autres cas, en particulier en donnant la priorité à la création de places de SESSAD ;
 - objectif n°3 : maintenir et développer le lien avec les familles et l'intégration dans la cité.
- **Priorité n° 2 :** réduire les écarts d'équipement et de moyens entre départements
 - objectif : prioriser l'attribution des moyens nouveaux aux départements les plus faiblement dotés (en termes d'équipement et en termes de financement) lors de la répartition des enveloppes régionales.
- **Priorité n° 3 :** rechercher la complémentarité de prise en charge
 - entre départements au sein de la région Rhône-Alpes :
 - objectif : mise en place d'outils de coopération interdépartementale, permettant en particulier d'apporter des solutions concernant la prise en charge des enfants habitant les zones limitrophes.
 - avec les partenaires extérieurs : Education nationale (généralisation des plans concertés de création de SESSAD et CLIS/UPI), Secteur de psychiatrie infanto-juvénile, Conseils Généraux.

Liste des annexes :

1. Population des 0 à 19 ans
2. Prévalence des déficiences et estimation des effectifs concernés
3. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AES
- 4.1 Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements
- 4.2. Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements
- 4.3 Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements
- 4.4 Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements
- 5.1 et 5.2 Comparaison des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés
- 6.1 et 6.2 Comparaison des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés
7. Comparaison des coûts par habitant et par place - données 2002
- 8.1 Effectifs des amendements «Creton» par catégorie d'établissement d'accueil
- 8.2 Evolution des effectifs de jeunes concernés par le dispositif «Creton»
- 9.1 à 9.4 Synthèse enquêtes CDES
10. Listes d'attente auprès des structures d'éducation spéciale
11. Mesures nouvelles spécifiques «enfance» accordées depuis 1998
12. Détail des coûts par habitant par catégorie de mesure nouvelle
- 13.1 à 13.3 Projets prioritaires des DDASS
- 14.1 à 14.6 Synthèse des entretiens réalisés avec les DDASS

NB : pour les tableaux, les chiffres en rouge marquent les difficultés constatées par rapport à la moyenne régionale ou nationale, (taux d'équipement, coût, enfants sans solution...)

Population des jeunes de 0 à 19 ans en Rhône-Alpes

ANNEXE 1

Classes d'âge	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
0-4 ans	34 935	16 129	27 074	71 598	42 376	104 675	22 692	43 087	362 566
5-9 ans	36 216	16 957	28 659	72 271	43 962	101 381	23 452	44 139	367 037
10-14 ans	37 317	18 174	30 463	75 495	47 349	102 643	24 576	43 430	379 447
15-19 ans	35 415	17 098	29 324	77 913	50 059	112 243	24 469	40 697	387 218
Total	143 883	68 358	115 520	297 277	183 746	420 942	95 189	171 353	1 496 268
% Région	9,6%	4,6%	7,7%	19,9%	12,3%	28,1%	6,4%	11,5%	100,0%

Prévalence des déficiences et estimation des effectifs concernés en Rhône-Alpes

ANNEXE 2

Déficiência	Taux de prévalence	Estimation des effectifs concernés								
		Région	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
Autisme	0,46	688	66	31	53	137	85	194	44	79
Retards intellectuels légers	2,00	2 993	288	137	231	595	367	842	190	343
Retards intellectuels moyens, sévères ou profonds	2,00	2 993	288	137	231	595	367	842	190	343
de à	2,60	3 890	374	178	300	773	478	1 094	247	446
Déficiência motrice	2,23	3 337	321	152	258	663	410	939	212	382
Dont IMC	1,12	1 676	161	77	129	333	206	471	107	192
Association de déficiences motrices/retard intellectuel sévère	1,10	1 646	158	75	127	327	202	463	105	188
Dont polyhandicap (association de déficiences motrices/retard intellectuel sévère avec restriction de l'autonomie)	0,98	1 466	141	67	113	291	180	413	93	168
Cécité, amblyopie des 2 yeux	0,72	1 077	104	49	83	214	132	303	69	123
Surdité sévère	0,80	1 197	115	55	92	238	147	337	76	137

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'AES en Rhône-Alpes

ANNEXE 3

Année	1990		1994		1995		1996		1997		1998		1999		Evolution Indices 1994/1999
	Département	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice	Nombre	Indice		
Ain	ND		740	5,2	753	5,3	807	5,6	844	5,9	882	6,1	923	6,4	23,1%
Ardèche	ND		327	4,7	310	4,5	297	4,3	307	4,4	320	4,5	324	4,7	0,0%
Drôme	ND		500	4,4	513	4,5	514	4,5	563	4,9	575	5,0	600	5,2	18,2%
Isère	ND		1 657	5,6	1 746	5,9	1 846	6,2	1 888	6,3	1 985	6,6	2 028	6,8	21,4%
Loire	ND		1 193	6,1	1 204	6,2	1 221	6,4	1 238	6,5	1 297	6,8	1 300	6,8	11,5%
Rhône	ND		2 298	5,5	2 403	5,8	2 472	5,9	2 561	6,1	2 695	6,5	2 707	6,5	18,2%
Savoie	ND		487	5,1	494	5,2	495	5,1	514	5,3	529	5,5	533	5,5	7,8%
H-Savoie	ND		928	5,5	943	5,5	957	5,5	976	5,6	981	5,6	1 042	6	9,1%
Région	7 762	5,1	8 130	5,4	8 366	5,6	8 609	5,7	8 891	5,9	9 264	6,2	9 457	6,3	16,7%
France	87 290	5,5	89 009	5,9	90 519	6,0	92 508	6,1	95 218	6,3	98 206	6,5	99 684	6,6	11,9%

Indice : nombre de bénéficiaires de l'AES pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Comparaison nombre de bénéficiaires AES/population de 0 à 19 ans

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
Population	143 883	68 358	115 520	297 277	183 746	420 942	95 189	171 353	1 496 268
%	9,6%	4,6%	7,7%	19,9%	12,3%	28,1%	6,4%	11,5%	100,0%
Nombre AES	923	324	600	2 028	1 300	2 707	533	1 042	9 457
%	9,8%	3,4%	6,3%	21,4%	13,7%	28,6%	5,6%	11,0%	100,0%

Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements ANNEXE 4-1

Places installées/financées

Etablissements	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels	470	176	536	1 180	1 211	1 355	403	823	6 154
Etablissements pour polyhandicapés (dont places en sections)	47	57	119	179	69	128	65	97	761
Instituts de rééducation	480	105	114	330	189	610	71	88	1 987
Etablissements pour déficients moteurs			8	138	57	386	70	60	719
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles						40			40
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives	100		74		73	155	230		632
Services autonomes d'éducation spéciale et de soins à domicile (autonomes ou non)	197	74	255	332	366	603	92	170	2 089
Total	1 294	412	1 106	2 159	1 965	3 277	931	1 238	12 382
Campsp	65	90	134	130	432	240	90	90	1 271

Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements ANNEXE 4-2

Taux d'équipement

Etablissements	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels	3,27	2,57	4,64	3,97	6,59	3,22	4,23	4,80	4,11
Etablissements pour polyhandicapés (dont places en sections)	0,33	0,83	1,03	0,60	0,38	0,30	0,68	0,57	0,51
Instituts de rééducation	3,34	1,54	0,99	1,11	1,03	1,45	0,75	0,51	1,33
Etablissements pour déficients moteurs			0,07	0,46	0,31	0,92	0,74	0,35	0,48
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles						0,10			0,03
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives	0,70		0,64		0,40	0,37	2,42		0,42
Services autonomes d'éducation spéciale et de soins à domicile	1,37	1,08	2,21	1,12	1,99	1,43	0,97	0,99	1,40
Total	8,99	6,03	9,57	7,26	10,69	7,78	9,78	7,22	8,28
Camsp	1,55	4,64	4,11	1,52	8,50	1,92	3,31	1,74	2,93

Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements ANNEXE 4-3

Places installées/financées

Etablissements	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels	470	176	528	1 144	1 211	1 355	403	823	6 110
Etablissements pour polyhandicapés (dont places en sections)	47	57	113	179	69	128	65	97	755
Instituts de rééducation	480	105	114	330	189	610	71	88	1 987
Etablissements pour déficients moteurs			8	138	57	386	70	60	719
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles						40			40
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives	100		11		73	155	89		428
Services autonomes d'éducation spéciale et de soins à domicile (autonomes ou non)	197	74	234	332	366	603	92	170	2 068
Total	1 294	412	1 008	2 123	1 965	3 277	790	1 238	12 107
Camsp	65	90	134	130	432	240	90	90	1 271

Remarque :

En déduction : places IME et SSEFIS Drôme MGEN et Providence, IME Violettes/Isère et INJS Chambéry/Savoie, occupés par des enfants venant d'autres départements

Comparaison des équipements «enfance handicapée» entre départements ANNEXE 4-4

Taux d'équipement

Etablissements	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels	3,27	2,57	4,57	3,85	6,59	3,22	4,23	4,80	4,08
Etablissements pour polyhandicapés (dont places en sections)	0,33	0,83	0,98	0,60	0,38	0,30	0,68	0,57	0,50
Instituts de rééducation	3,34	1,54	0,99	1,11	1,03	1,45	0,75	0,51	1,33
Etablissements pour déficients moteurs			0,07	0,46	0,31	0,92	0,74	0,35	0,48
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles						0,10			0,03
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives	0,70		0,10		0,40	0,37	0,93		0,29
Services autonomes d'éducation spéciale et de soins à domicile	1,37	1,08	2,03	1,12	1,99	1,43	0,97	0,99	1,38
Total	8,99	6,03	8,73	7,14	10,69	7,78	8,30	7,22	8,09
Camsp	1,55	4,64	4,11	1,52	8,50	1,92	3,31	1,74	2,93

Remarque :

En déduction : places IME et SSEFIS Drôme MGEN et Providence, IME Violettes/Isère et INJS Chambéry/Savoie, occupés par des enfants venant d'autres départements

Comparaison des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en Rhône-Alpes

ANNEXE 5-1

Capacités et taux d'équipement

B.P./C.A. 2000	Etablissements pour déficients intellectuels et polyhandicapés (183+184+185)				
Département	Capacité installée	Capacité moyenne	Taux équip. effectif	Taux d'occup.	Taux d'encadrement effectif
Ain	495	480	3,34	96%	0,61
Ardèche	225	199	2,91	87%	0,79
Drôme	643	683	5,91	103%	0,63
Isère	1 245	1289	4,34	103%	0,58
Loire	1 318	1 175	6,39	88%	0,49
Rhône	1 485	1288	3,06	88%	0,53
Savoie	443	359	3,77	83%	0,70
H-Savoie	923	854	4,98	96%	0,49
REGION	6 777	6 327	4,23	92%	0,56

B.P./C.A. 2000	Instituts de rééducation (186)				
Département	Capacité installée	Capacité moyenne	Taux équip. effectif	Taux d'occup.	Taux d'encadrement effectif
Ain	517	490	3,40	94%	0,65
Ardèche	105	101	1,48	97%	0,61
Drôme	90	83	0,72	92%	0,81
Isère	315	271	0,91	87%	0,65
Loire	217	197	1,07	91%	0,60
Rhône	560	467	1,11	92%	0,49
Savoie	71	64	0,68	91%	0,59
H-Savoie	88	72	0,42	79%	0,78
REGION	1 963	1 745	1,17	89%	0,61

B.P./C.A. 2000	Ets pour déficients moteurs (191+192+193)				
Département	Capacité installée	Capacité moyenne	Taux équip. effectif	Taux d'occup.	Taux d'encadrement effectif
Ain					
Ardèche					
Drôme	8	8	0,07	99%	0,62
Isère	138	136	0,46	97%	0,74
Loire	71	68	0,37	96%	0,55
Rhône	389	180	0,43	86%	1,06
Savoie	90	60	0,63	100%	1,50
H-Savoie	66	79	0,46	110%	0,75
REGION	762	531	0,35	95%	1,17

ANNEXE 5-2

B.P./C.A. 2000	Ets pour déficients sensoriels (194+195)				
Département	Capacité installée	Capacité moyenne	Taux équip. effectif	Taux d'occup.	Taux d'encadrement effectif
Ain	110	88	0,61	80%	0,59
Ardèche					
Drôme	74	70	0,61	95%	0,90
Isère					
Loire	98	92	0,50	94%	0,48
Rhône	123	99	0,23	81%	0,40
Savoie	90				
H-Savoie					
REGION	495	349	0,23	86%	0,57

B.P./C.A. 2000	SESSAD (182)		
Département	Capacité installée	Taux équip. effectif	Taux d'encadrement effectif
Ain	70	0,49	0,30
Ardèche	62	0,91	0,23
Drôme	231	2,00	0,19
Isère	236	0,79	0,26
Loire	258	1,40	0,20
Rhône	616	1,46	0,18
Savoie	50	0,53	0,25
H-Savoie	108	0,63	0,24
REGION	1 631	1,09	0,21

Remarque :

Capacité moyenne :

Taux d'équipement effectif:

Taux d'occupation effectif:

Taux d'encadrement effectif:

nombre de journées réalisées CA/nombre de jours d'ouverture

capacité moyenne * 1 000/population de 0 à 19 ans du département

nombre de journées réalisées CA/(capacité moyenne * nombre de jours d'ouverture)

effectif autorisé/capacité moyenne

Comparaison des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en Rhône-Alpes

ANNEXE 6-1

Coûts

B.P./C.A. 2000	Etablissements pour déficients intellectuels et polyhandicapés (183+184+185)			
Département	Coût/place théorique	Coût/place réel	Coût/journée réel	Frais de personnel réel
Ain	29 964	33 214	159	71%
Ardèche	31 876	41 557	153	74%
Drôme	34 016	33 583	160	77%
Isère	31 450	30 381	156	71%
Loire	21 257	26 161	124	74%
Rhône	26 780	28 273	126	72%
Savoie	D.M.	39 159	156	72%
H-Savoie	21 692	24 641	115	72%
REGION	27 347	30 096	140	73%

B.P./C.A. 2000	Instituts de rééducation (186)			
Département	Coût/place théorique	Coût/place réel	Coût/journée réel	Frais de personnel réel
Ain	31 231	33 755	152	78%
Ardèche	27 847	30 042	144	79%
Drôme	37 494	43 407	163	76%
Isère	28 545	33 189	144	72%
Loire	29 537	35 200	177	73%
Rhône	D.M	28 990	138	66%
Savoie	D.M	35 010	156	70%
H-Savoie	35 272	43 827	159	75%
REGION	30 743	34 115	154	73%

B.P./C.A. 2000	Ets pour déficients moteurs (191+192+193)			
Département	Coût/place théorique	Coût/place réel	Coût/journée réel	Frais de personnel réel
Ain				
Ardèche				
Drôme	37 829	38 423	183	70%
Isère	46 960	47 815	232	67%
Loire	31 155	37 338	183	70%
Rhône	D.M	51 025	282	73%
Savoie	D.M	87 733	312	74%
H-Savoie	44 263	48 964	233	77%
REGION	42 757	54 698	257	72%

Comparaison des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en Rhône-Alpes

ANNEXE 6-2

Coûts

B.P./C.A. 2000	Ets pour déficients sensoriels (194+195)			
Département	Coût/place théorique	Coût/place réel	Coût/journée réel	Frais de personnel réel
Ain	24 013	31 944	179	75%
Ardèche				
Drôme	51 427	56 384	313	71%
Isère				
Loire	22 348	27 164	155	77%
Rhône	23 252	28 929	151	68%
Savoie				
H-Savoie				
REGION	28 388	26 453	191	72%

*compte tenu du fonctionnement spécifique des SESSAD, le coût à la place réel a été calculé à partir de la classe 6 nette constatée au CA rapportée au nombre de places installées.

B.P./C.A. 2000	SESSAD * (182)		
Département	Coût/place théorique	Coût/place réel CA	Frais de personnel
Ain	16 155	15 939	83%
Ardèche	9 810	9 879	84%
Drôme	10 860	10 735	85%
Isère	12 064	11 683	81%
Loire	9 382	11 627	77%
Rhône	D.M	8 970	85%
Savoie	D.M	13 669	79%
H-Savoie	12 899	12 801	84%
REGION	11 434	10 764	83%

Coût/place théorique :

Coût/place réel :

Coût/journée :

Frais de personnel :

classe 6 brute BP - DOTEX/capacité installée

classe 6 brute CA/capacité moyenne

classe 6 brute CA/nombre de journées réalisées

dépenses de personnel/Classe 6 brute CA

Comparaison des coûts à la journée par établissement

Département	IME + Polyhandicapés	Instituts de rééducation	SESSAD	Déficients moteurs
Ain	159	152	122	
Ardèche	153	144	84	
Drôme	172	163	65	183
Isère	156	144	91	233
Loire	124	177	127	183
Rhône	126	138	65	282
Savoie	156	156	139	312
H-Savoie	115	159	108	233
REGION	140	154	83	257

Comparaison des coûts par habitant et par place (Données B.P. 2002 en €)

ANNEXE 7

Exploitation des tableaux relatifs au BP 2002 sous la forme GEODE

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
Enveloppe «enfants» (dépenses classe 6 brute)	38 155 387	12 047 971	34 426 845	61 832 703	44 430 874	84 357 151	22 802 339	31 039 868	329 093 138
Nombre d'habitants de 0 à 19 ans	143 883	68 358	115 520	297 277	183 746	420 942	95 189	171 353	1 496 268
Coût/habitant	265,18	176,25	298,02	208,00	241,81	200,40	239,55	181,15	219,94
Places «enfants» installées au 31/08/02	1 273	402	1 080	2 143	1 948	3 411	684	1 191	12 132
Coût/place	29 973	29 970	31 877	28 853	22 808	24 731	33 337	26 062	27 126

Effectifs de jeunes «Creton» par catégorie d'établissement d'accueil

ANNEXE 8-1

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
Établissements pour Déficients Intellectuels	42	14	55	69	60	22	20	50	332
Établissements pour Polyhandicapés				14	54	30		31	129
Établissements pour Déficients Moteurs					1	33	5	6	45
TOTAL	42	14	55	83	115	85	25	87	506

Taux d'occupation des places pour enfants par les jeunes «Creton»

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
En établissements pour Déficients Intellectuels	8,9%	8,0%	10,4%	5,8%	5,0%	1,6%	5,0%	6,1%	5,4%
Établissements pour Polyhandicapés				7,8%	79,4%	23,3%		32,3%	17,7%
En établissements pour Déficients Moteurs					1,7%	8,5%	7,1%	10,0%	6,3%
Taux d'occupation total par jeunes «Creton» (sur l'ensemble des places en établissements, hors services)	3,9%	4,1%	6,5%	4,5%	7,2%	3,2%	3,0%	8,2%	4,9%

Evolution des effectifs de jeunes concernés par le dispositif «Creton» en Rhône-Alpes

ANNEXE 8-2

Au 31.12.1998

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
CAT	1	14	24	13	35	11	10	9	117
AP			2					4	6
Foyer de vies ou FO	10	6	7	39	19	36	2	3	122
MAS	11	9	18		30	18	1	16	103
FDT		2	1		10	2		2	17
MAS ou FDT				12	3	3		3	21
Autres				4					4
TOTAL	22	31	52	68	97	70	13	37	390

Source : Enquête DGAS/Creton 1998

Au 31.12.2001

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	H-Savoie	Région
CAT	11	3	14	15	32	9	9	29	122
AP						11		1	12
Foyer de vies ou FO		7	10	19	31	12	7	10	96
MAS		4	27	25	44	25	4	31	160
FDT			7	19	8	31		1	66
MAS ou FDT									
Autres									
TOTAL	42	14	58	78	115	88	20	72	487

Source : Enquête DGAS/Bilan des plans pluriannuels/Etat des lieux, réalisé auprès des DDASS en août/septembre 2002.

Synthèse enquêtes CDES

ANNEXE 9-1

1997/1998

Département	Nombre d'enfants orientés/réorientés (A)	Nombre d'orientations problématiques (B)	% du total des réorientations (A/B)	Nombre de réorientations Radess (absence de solution)	Nombre de réorientation problématiques par défaut (solution non conforme à la préconisation CDES)
Ain	316	118	37,3%	102	16
Ardèche	122	38	31,1%	31	7
Drôme	254	84	33,1%	49	35
Isère*	470	168	35,7%	128	40
Loire	434	167	38,5%	106	61
Rhône	1 056	558	52,8%	485	73
Savoie	156	40	25,6%	35	5
H-Savoie	282	108	38,3%	79	29
Région	3 090	1 281	36,6%	1 015	266

Réorientation problématiques pour absence d'équipement ou manque de place	Répartition des orientations problématiques pour absence d'équipement ou manque de place par type d'établissement souhaitable											
	Départements	Nombre	%	IR	Et.Déf inellec Légers	Et.Déf inellec moyens	Et.Déf inellec profonds	Et.Déf moteurs	Et. PolyH.	Et. Autistes	Et.Déf Sens.	Sessad
Ain	86	72,9%	30	13	4	6	1	10				18
Ardèche	14	36,8%										
Drôme	45	53,6%	15	29								
Isère*	107	63,7%	Données manquantes									
Loire	117	70,1%	35	40	34							8
Rhône	456	81,7%	150	92	84	16	15	15				30
Savoie			Données manquantes									
H-Savoie	91	84,3%	15	23	11			9				18
Région	916	66,1%	245	197	133	22	16	34				74

(*) : pour l'Isère, données campagne 1996/1997.

Synthèse enquêtes CDES

ANNEXE 9-2

1998/1999

Département	Nombre d'enfants orientés/réorientés (A)	Nombre d'orientations problématiques (B)	% du total des réorientations (A/B)	Nombre de réorientations Radess (absence de solution)	Nombre de réorientation problématiques par défaut (solution non conforme à la préconisation CDES)
Ain	340	151	44,4%	110	41
Ardèche		Données manquantes			
Drôme	244	49	20,1%	30	19
Isère		Données manquantes			
Loire	419	183	43,7%	112	71
Rhône	1 241	687	55,4%	598	89
Savoie	169	53	31,4%	33	21
H-Savoie	294	106	36,1%	53	53
Région	2 707	1 229	38,5%	936	294

Réorientation problématiques pour absence d'équipement ou manque de place		Répartition des orientations problématiques pour absence d'équipement ou manque de place par type d'établissement souhaitable									
Départements	Nombre	%	IR	Et.Déf inellec Légers	Et.Déf inellec moyens	Et.Déf inellec profonds	Et.Déf moteurs	Et. PolyH.	Et. Autistes	Et.Déf Sens.	Sessad
Ain	114	75,5%	40	18	17	7	5	9	1	3	14
Ardèche				Données manquantes							
Drôme	43	87,8%	6	13	17	1	2				2
Isère				Données manquantes							
Loire	117	63,9%	29	29	48		1	3	1		5
Rhône	540	78,6%	186	111	150	10	14	18	15		34
Savoie	46	86,8%	7	7	10	9	1	10	1		1
H-Savoie	81	76,4%	15	28	10		1	8	1		14
Région	941	78,2%	283	206	252	27	24	48	19	3	70

Synthèse enquêtes CDES

ANNEXE 9-3

1999/2000

Département	Nombre d'enfants réorientés (A)	Nombre d'orientations problématiques (B)	% du total des réorientations (A/B)	Nombre de réorientations Radess (absence de solution)	Nombre de réorientation problématiques par défaut (solution non conforme à la préconisation CDES)
Ain	440	165	37,5%	118	47
Ardèche		Données manquantes			
Drôme	266	85	32,0%	53	32
Isère		Données manquantes			
Loire	444	196	44,1%	126	69
Rhône	952	473	49,7%	390	83
Savoie	184	53	28,8%	45	8
H-Savoie	303	113	37,3%	42	71
Région	2 589	1 085	38,2%	774	310

Réorientation problématiques pour absence d'équipement ou manque de place		Répartition des orientations problématiques pour absence d'équipement ou manque de place par type d'établissement souhaitable									
Départements	Nombre	%	IR	Et.Déf inellec Légers	Et.Déf inellec moyens	Et.Déf inellec profonds	Et.Déf moteurs	Et. PolyH.	Et. Autistes	Et.Déf Sens.	Sessad
Ain	119	72,1%	34	20	21	13	7	9	1	2	12
Ardèche			Données manquantes								
Drôme	53	62,4%	8	10	15	3	3	2	1		11
Isère			Données manquantes								
Loire	174	88,8%	26	47	36	21	6	6	5		27
Rhône	357	75,5%	82	66	106	9	18	14	20		44
Savoie	44	83,0%									
H-Savoie	92	81,4%	23	32	9	1	2	4	2		17
Région	839	77,2%	173	175	187	47	36	35	29	2	111

Remarque :

Pour le Rhône, manque renseignements pour enfants présentant une déficience visuelle ou auditive.

Lecture du tableau : sur 952 enfants examinés par la CDES du Rhône, 473 ont fait l'objet d'une orientation problématique, soit presque 50% dont 390 restés sans solution, et 83 avec une orientation par défaut (non conforme à la préconisation de la CDES).
 Sur les 473 orientations problématiques, 357 enfants n'ont pas bénéficié de l'orientation prévue ou sont restés sans solution pour cause d'absence d'équipement ou de manque de place en service ou établissement.
 Les colonnes suivantes détaillent ces orientations problématiques en fonction de l'établissement ou du service qui avait été préconisé pour l'enfant par la CDES.

Synthèse enquêtes CDES

ANNEXE 9-4

2000/2001

Département	Nombre d'enfants orientés/réorientés (A)	Nombre d'orientations problématiques (B)	% du total des réorientations (A/B)	Nombre de réorientations Radess (absence de solution)	Nombre de réorientation problématiques par défaut (solution non conforme à la préconisation CDES)
Ain					
Ardèche					
Drôme	Données manquantes				
Isère					
Loire					
Rhône	1 246	743	59,6%	621	122
Savoie	179	66	36,9%	46	20
H-Savoie	316	112	35,4%	94	18
Région	1 741	921	44,0%	761	160

Réorientation problématiques pour absence d'équipement ou manque de place		Répartition des orientations problématiques pour absence d'équipement ou manque de place par type d'établissement souhaitable									
Départements	Nombre	%	IR	Et.Déf inellec Légers	Et.Déf inellec moyens	Et.Déf inellec profonds	Et.Déf moteurs	Et. PolyH.	Et. Autistes	Et.Déf Sens.	Sessad
Ain											
Ardèche											
Drôme	Données manquantes										
Isère											
Loire											
Rhône	629	84,7%	193	96	107	11	21	26	14		157
Savoie	42	63,6%	9	2	12	7	1	4			4
H-Savoie	84	75,0%	15	21	3		1	2	1		37
Région	755	74,4%	217	119	122	18	23	32	15	0	198

Listes d'attente auprès des structures d'éducation spéciale

ANNEXE 10

Au 31.08.2002

	Ain		Ardèche		Drôme		Isère		Loire		Rhône		Savoie		H-Savoie		Région	
Etablissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels	43	58,1%	27	49,1%	50	32,7%	74	43,5%	71	70,3%	200	51,3%	43	41,0%	48	37,2%	559	47,3%
Etablissements pour polyhandicapés		0,0%	6	10,9%	6	3,9%	10	5,9%	6	5,9%	10	2,6%	8	7,6%	4	3,1%	50	4,3%
Instituts de rééducation	31	41,9%	5	9,1%	10	6,5%	15	8,8%	18	17,8%	121	31,0%	35	33,3%	29	22,5%	265	22,4%
Etablissements pour déficients moteurs					22	14,4%	6	3,5%	6	5,9%	9	2,3%	12	11,4%	5	3,9%	60	5,1%
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles					5	3,3%											5	0,4%
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives							1	0,6%					7	6,7%	5	3,9%	13	1,1%
Services autonomes d'éducation spéciale et de soins à domicile			17	30,9%	60	39,2%	64	37,6%			50	12,8%			38	29,5%	230	19,4%
TOTAL	74	100%	55	100%	153	100%	170	100%	101	100%	390	100%	105	100%	129	100%	1184	100%

Mesures nouvelles spécifiques «enfance» engagées depuis 1998

ANNEXE 11

Mesures autisme

	Ain		Ardèche		Drôme		Isère		Loire		Rhône		Savoie		H-Savoie		RÉGION	
	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées
1998							548 816	10									548 816	10
1999							76 225	10	190 561	6	294 227	24	45 735	8			606 748	48
2000			106 714	6	137 204	6					457 347	12			60 980	2	762 245	26
2002											100 000	6					100 000	6
2001/2003	222 603	5	77 657	3	84 674	3	0	0	268 428	7	437 015	10	148 319	10	85 758	11	1 324 454	49
Total	222 603	5	184 371	9	221 878	9	625 041	20	458 989	13	1 288 589	52	194 054	18	146 738	13	3 342 263	139

Mesures enfants lourdement handicapés

	Ain		Ardèche		Drôme		Isère		Loire		Rhône		Savoie		H-Savoie		RÉGION	
	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées
2000	381 123	10					609 796	20	152 449	6	1 524 490	49			457 347	16	3 125 205	101
2002	820 000	15															820 000	15
2001/2003	1 193 944	21	69 493	3	69 649	2	390 405	3	181 354	11	444 767	13	0	0	215 222	5	2 626 696	58
Total	2 395 067	46	69 493	3	69 649	2	1 000 201	23	333 803	17	1 969 257	62	0	0	672 569	21	6 571 901	174

Mesures TC

	Ain		Ardèche		Drôme		Isère		Loire		Rhône		Savoie		H-Savoie		RÉGION	
	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées
2000							76 225				609 796						686 021	0
2002							250 000	17									250 000	17
2001/2003							58 281				387 025	55	56 289	4			501 595	59
Total							384 506	17			996 821	55	56 289	4			1 437 616	76

Mesures SESSAD

	Ain		Ardèche		Drôme		Isère		Loire		Rhône		Savoie		H-Savoie		RÉGION	
	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées	Crédits	places créées
1998			236 296	24													236 296	24
1999											228 674	19					228 674	19
2000	295 643	21	98 548	10			247 730	25							57 931	7	699 852	63
2001/2003	557 724	34	140 158	14	152 416	8	1 166 741	103	457 090	33	862 650	87	365 261	35	918 316	57	4 620 356	374
2003											250 000	10					250 000	10
Total	853 367	55	475 002	48	152 416	8	1 414 471	128	457 090	33	1 341 324	116	365 261	35	976 247	64	6 035 178	490

Détail des coûts par habitant par catégorie de mesure nouvelle (en €uros)

ANNEXE 12

Département	Autisme	Enveloppe/ habitant dépensée depuis 1998	Polyhandicap.	Enveloppe/ habitant dépensée depuis 1998	SESSAD	Enveloppe/ habitant dépensée depuis 1998	TC	Enveloppe/ habitant dépensée depuis 1998	Total	Enveloppe/ habitant dépensée depuis 1998
Ain	222 603	1,55	2 395 067	16,65	853 367	5,93			3 471 037	24,12
Ardèche	184 371	2,70	69 493	1,02	475 002	6,95			728 866	10,66
Drôme	221 878	1,92	69 649	0,60	152 416	1,32			443 943	3,84
Isère	625 041	2,10	1 000 201	3,36	1 414 471	4,76	384 506	1,29	3 424 219	11,52
Loire	458 989	2,50	333 803	1,82	457 090	2,49			1 249 882	6,80
Rhône	1 288 589	3,06	1 969 257	4,68	1 341 324	3,19	996 821	2,37	5 595 991	13,29
Savoie	194 054	2,04	0	0,0	365 261	3,84	56 289	0,59	615 604	6,47
H-Savoie	146 738	0,86	672 569	3,93	976 247	5,70			1 795 554	10,48
REGION	3 342 263	2,24	6 510 039	4,35	6 035 178	4,03	1 437 616	0,96	17 325 096	11,58

Projets prioritaires des DDASS

ANNEXE 13-1

Département	Population concernée	Structure/population concernée	Total de places	Coût total	Déjà financé	Solde à financer
Ain	Polyhandicapés	IME Polyhandicapés Oyonnax ADAPEI	12	591 000	0	591 000
	Autistes	Accueil de jour Bourg en Bresse APAJH	20	722 600	222 600	500 000
	SESSAD (tous secteurs du département)	SESSAD Bourg en Bresse APAJH (DI)	20	235 000	0	235 000
	Tous types de handicap	SESSAD Montluel PEP (TCC)	20	275 000	0	275 000
	CAMSP	CAMSP Bourg en Bresse APF	15	108 000		108 000
	Déficients moteurs					
Ardèche	SESSAD (notamment Sud département)	SESSAD Tournon (DI)	15	150 000	0	150 000
	Troubles du caractère et du comportement	IR/Sections professionnelles + Nord du département				
	Déficients intellectuels					
	CAMSP (Secteur Privas)					
	Déficients visuels					
	CMPP	CMPP St-Agrève APAJH	40	50 000	0	50 000
Drôme	Autistes	IME Autistes ADAPEI	8	223 710	152 449	71 261
		Accueil relais autisme Drôme		77 000	0	77 000
	Troubles du caractère et du comportement	IR	15			
		SESSAD	34	575 777	0	575 777
	Déficients moteurs	CEM Valence APAJH	24	847 690	69 649	778 041
		SESSAD Romans APAJH	25	473 621	152 416	321 205
		SESSAD Montélimar	16	216 000	0	216 000
	Déficients intellectuels	IME	50			
		SESSAD St-Uze ADAPEI	20	143 000	0	143 000
	Déficients visuels	SAFEP + SAAAIS	15	228 673	0	228 673
CAMSP	CAMSP Valence APAJH	10	77 760	0	77 760	
	CAMSP Romans	6				
Isère	SESSAD, dont :					
	Troubles du caractère et du comportement	SESSAD Vienne Comité Commun	11	129 585	0	129 585
	Déficients intellectuels					
	légers/moyens	SESSAD Theys Sauvegarde	20	261 690	51 922	209 768
	Déficients auditifs	SESSAD Grenoble PEP	15	149 370	0	149 370
	CAMSP (Centre et Nord-Isère	CAMSP Voiron APF	20	218 493		218 493

Projets prioritaires des DDASS

ANNEXE 13-2

Département	Population concernée	Structure/population concernée	Total de places	Coût total	Déjà financé	Solde à financer
Loire	Autistes	IME St-Galmier Château d'Aix	18	762 820	239 734	523 086
		IME Montbrison Autisme Forez	6	152 450	0	152 450
	Polyhandicapés	IME St-Etienne IMC Loire	4	125 008	110 224	14 784
		IME Angélus	6	300 000	0	300 000
	Déficients visuels	SESSAD Déf. visuels ADPEP	5	68 602	68 602	0
	Déficients intellectuels moyens	SESSAD Montbrison ADAPEI	15	166 310	77 611	88 699
CAMSP	CAMSP Montbrison APAJH	9	63 000	0	63 000	
Rhône	Autistes	IME Décines ADAPEI	16	396 367	150 000	246 367
		SESSAD Villefranche APAJH	20	459 692	0	459 692
	Troubles du caractère et du comportement	SESSAD Lyon OLPPR	30	294 015	294 015	0
		SESSAD Lyon Centre Educatif Notre Dame	30	297 276	0	297 276
		SESSAD Vaux en Velin OVE	45	481 059	0	481 059
		SESSAD Neuville ADSEA	60	695 956	0	695 956
		CAMSP Vénissieux	60	675 948	0	675 948
	Polyhandicapés	IEM Villeurbanne Handas	32	1 830 000	0	1 830 000
		SESSAD Villeurbanne Handas	10	250 000	250 000	0
	Déficients intellectuels	SESSAD St-Laurent d'Agnay Les Liserons	26	247 730	148 638	99 092
		SESSAD Belleville APAJH	10	133 956	0	133 956
		SESSAD Lyon ALGED	20	198 670	0	198 670
	Déf. intellec. et/ou TCC	SESSAD Genas Les Marguerites	30	297 276	0	297 276
	Déficients moteurs	SESSAD Villeurbanne Fondation Richard	15	182 939	0	182 939
		SESSAD Villefranche ARIMC	15	240 107	148 638	91 469
		IMP. Tassin ARIMC	3	146 290	146 290	0
		CEM. Fondation Richard Lyon	15	228 674	228 674	0
	Tous types de handicap	CAMSP Villefranche AVRAMP	45	372 890	0	372 890
	Déficients auditifs multihandicapés	CROP OVE	12	335 388	0	335 388

Projets prioritaires des DDASS

ANNEXE 13-3

Département	Population concernée	Structure/population concernée	Total de places	Coût total	Déjà financé	Solde à financer
Savoie	Autistes	IME Challes Les Eaux APEI	10	199 992	61 862	138 130
	Déficients intellectuels légers/ moyens	SESSAD Chambéry Département	10	100 000	0	100 000
	Troubles du caractère et du comportement et Déf. intellectuel moyens	SESSAD Aix La Ribambelle	15	150 000	0	150 000
	Déficients intellectuels profonds	SESSAD				
	CAMSP	CAMSP Chambéry	10	96 000	0	96 000
Haute Savoie	Troubles du caractère et du comportement	SESSAD Annecy AVVEJ	12	197 574	0	197 574
		IR	12			
	CAMSP	CAMSP Thonon CAMSP 74	40	261 284	0	261 284
	IMC	IME Thorens	5	206 964	163 257	43 707
		IME Cran ADIMC	3	124 179	0	124 179

Synthèse des entretiens réalisés avec les DDASS

ANNEXE 14-1

	Problématiques essentielles du département	Principales actions menées depuis 1998
Ain	Manque de places pour Polyhandicapés Manque de places SESSAD pour couvrir l'ensemble du territoire Manque de places pour Autistes	Schéma de l'enfance réalisé. Parution 2003 Diverses études (IR, Intégré ^o scolaire, IME...) Redéploiement places IR vers SESSAD Ouverture places SESSAD, CAMSP
Ardèche	Manque de places CAMSP (secteur pas entièrement couvert) Manque de places SESSAD (sud département) Manque sections professionnelles en IR Sous financement chronique des établissements	Schéma de l'enfance en cours (phase de construction des préconisations) Création de places de SESSAD : 1999/25 places, 2000/15 places Création de places de CAMSP (30 en 2002/Tournon) Création de 2 CLIS en 2001 et 2002
Drôme	Manque de places pour déficients moteurs Manque de places en IR. Beaucoup de places occupées par non drômois (30%) Nombre de jeunes «Creton» Nombre d'orientations non satisfaites en augmentation	Créations de places de SESSAD (168) : 132 par redéploiement d'IME (1995-1998) et création de 36 places (2000/20, 2001/8, 2002/8) Renforcement de l'équipement sur le Nord, rééquilibrage sur la Vallée du Rhône, développement du semi internat, création de 45 places d'IME, notamment pour autistes (2000/29 places et 2001/8 places) Schéma enfance : début travaux en 2003
Isère	Manque de places SESSAD Nombre de jeunes Creton (90) qui embolise dispositif IME, faute de places FDT/MAS Nécessité de pérenniser et développer le dispositif AIS Sous dotation des structures : pas de rebasage des SESSAD, devra être fait pour IME Problème de l'évolution des régimes conventionnels des personnels (coûteux, rigides) + csqs ARTT	Schéma conjoint Préfet/PCG 1999. Nouveau schéma prévu pour 2004 plus orienté sur le qualitatif Mise en place d'un partenariat avec l'ODPHI, reconnu comme relais et représentant des associations Création de places SESSAD : 2 en 50 ans Création de places pour autistes (par redéploiement de places DIM) Création de places pour DIM par redéploiement de places DIL Développement de places de semi-internat par redéploiement de places d'internat
Loire	Nombre de jeunes Creton, faute de places adultes Insuffisance de places pour autistes Insuffisance de places pour polyhandicapés Coût/place et ratio d'encadrement < moyennes	Schéma de l'Enfance (mai 01) Travail de révision générale des agréments : développement de l'externat, de l'accueil séquentiel, association des parents... Travail d'amélioration du fonctionnement de la CDES Création d'instances de coordination territoriale (DDASS, EN, PJJ, ASE)
Rhône	Manque généralisé de places en établissements : polyhandicapés, autistes, DI moyens et profonds Manque de places SESSAD Faibles coûts à la place Vétusté du patrimoine des établissements	Schéma SESSAD 2002 (travail sur schéma global en 2003) Travail de redéploiement de places en établissement pour créer des places de SESSAD
Savoie	Manque de places pour DI profonds Manque de places en SESSAD surtout pour TCC et handicap intellectuel Sous-dotation chronique des établissements, et situation aggravée avec l'ARTT	1998 : création de places pour polyhandicapés à partir de transfert de crédits psy. et extension en 2000
Haute-Savoie	Equipement globalement faible surtout pour IR, SESSAD, CAMSP Nombre de jeunes «Creton» Insuffisance globale des financements : problèmes de fonctionnement, d'encadrement Manque de crédits pour rénovation architecturale : bâti de + en + vétuste, voire dangereux croissance démographique très forte (+1%/an) Spécificité géographique : secteurs isolés, enclavés, nécessitant 1 bon maillage du territoire	Depuis 1998, création de places de SESSAD essentiellement. Reconnaissance de places pour autistes (sur places existantes par renforcement des moyens) Pas de schéma de l'enfance. Début travaux 2003

Synthèse des entretiens réalisés avec les DDASS

ANNEXE 14-2

	Expérimentations innovantes	Transformations de places depuis 1998
Ain		Redéploiement de 25 places d'IR vers 30 places de SESSAD en 2002 Pas de redéploiement d'IME car manque de places
Ardèche	Mise en place d'une classe intégrée dans un collège pour 12 enfants en section professionnelle d'IME	Pas de transformation
Drôme		De 95 à 98 : 132 places de SESSAD créées par redéploiement de 84 places d'IME (notamment pour DIL et à recrutement hors Drôme) De 2000 à 2002 : création de 20 places de SESSAD et 29 places d'IME par redéploiement 2001 : création de 8 places de SESSAD et 4 d'IME par redéploiement 2002 : création de 8 places de SESSAD par redéploiement
Isère	Création d'un service petite enfance dans un IME : structure type CAMSP, avec cofinancement CG. Service de formation professionnelle adaptée : form ^o en alternance par apprentissage dans CFA droit commun (50 jeunes) Cofinancement DDASS, CG, FSE et AGEFIPH Handicap information 38 : centre de ressources pour tt public Équipe mobile pour enfants cérébro-lésés avec Savoie. Externalisation de places d'IME en établissement scolaire ordinaire	
Loire	2002 : création d'un accueil de jour pour enfants polyhand.	2001 : transformation de 17 places d'IR en 30 places de SESSAD 2002 : transformation de 56 places d'IME pour DI légers en 52 places de SESSAD.
Rhône	SMAEC : service mobile de suivi pour enfants traumatisés crâniens	1999 : création d'un SESSAD pour autistes (15 places) par transfert du sanitaire 2000 : création d'un SESSAD de 45 places par transformation d'un centre de placement familial 2000 : redéploiement de 15 places de l'institut jeunes aveugles pour créer 5 places pour polyhandicapés 2002 : création d'un SESSAD de 30 places par redéploiement des places d'un IR
Savoie		1998 : 14 places en établissement pour polyhandicapés par transfert de la psy. 2000 : 6 places pour polyhandicapés par redéploiement interne
Haute-Savoie	Projet : centre de ressources pour traumatisés crâniens (enfants+adultes) Projet de dvlpmnt de l'accueil temporaire d'enfants pour W.E., vacances (polyH ou handicaps lourds) Service d'AIS pour + de 50 enfants avec cofinancements très divers : DDTE, DDASS, communes, Conseil général	Réorientation de places d'IME pour accueil d'autistes : 26 places

Synthèse des entretiens réalisés avec les DDASS

ANNEXE 14-3

	Réductions de places depuis 1998	Projets de redéploiements/réduction de places
Ain	Réduction de 25 places d'IR	Aucun car dispositif saturé
Ardèche	Pas de réduction	Attente des préconisations schéma. Pistes : création de section pro. par redéploiement de places, développement du semi-internat
Drôme	1995/1998 : - 84 places d'IME	Projet de reconversion de l'IME Le Tison en MAS pour couvrir besoins sur ce secteur (aucun drômois dans cet IME + beaucoup de Creton)
Isère		Poursuivre restructuration secteur des IME pour DIL vers DIM- Projets de réduction de l'internat de plusieurs IME au profit de places de SESSAD
Loire	17 IR + 56 IME	Projet de réduction de capacité établissement pour Déf. auditifs Poursuite des redéploiements de places d'établissements pour DI légers vers places de SESSAD
Rhône	2000 : réduction de 15 places de l'institut de jeunes aveugles	Réduction de places en instituts pour Déf. moteurs : «Dom-martin» et «Fondation Richard» (transformation de 38 places du CEM en places de SESSAD) Restructuration du CADV avec ouverture d'antennes ds autres départements (07, 42)
Savoie	Pas de réduction	
Haute-Savoie	Pas de réduction	Réflexion/transformation d'un IME en éblt type EREA pour organiser formation professionnelle de DIL.

Synthèse des entretiens réalisés avec les DDASS

ANNEXE 14-4

	Priorités en termes de création de places	Politiques coordonnées avec départements limitrophes
Ain	IME polyhandicapés Viriat : restent 21 places à financer en priorité IME Oyonnax/section polyH. : 12 places d'internat SESSAD : financement +20 places Bourg, extension Pays de Gex, création de services secteurs Ambérieux, Trévoux Autistes : 20 places Extension CAMSP Établissement pour déficients moteurs	Pas de politique formalisée, seulement coopération ponctuelle
Ardèche	SESSAD : notamment Sud du département pas couvert + financement places autorisées (Tournon/15 places) CAMSP : secteur de Privas I.R. : nord du département + création de sections professionnelles Établissements pour déficients intellectuels	Projet de convention avec Isère et Drôme (sorte de «guide de bonne pratique»)
Drôme	Pour Autistes : 14 places d'IME Pour Troubles comport.: environ 12 à 15 places d'I.R. et 10 de SESSAD Pour Handic. Moteurs : 37 places de SESSAD et 22 places de sect° d'éduc° motrice Pour Déficiants visuels : 10 places de SESSAD Pour Déficiants intellectuels : environ 30 places de SESSAD et 50 d'IME (régularisat° des sureffectifs chroniques) 30 places SESSAD dans zones non couvertes (Montélimar, Pierrelatte, St-Vallier)	Projet de charte avec Ardèche et Isère pour régler problème des enfants des secteurs limitrophes + réunions avec DDASS Vaucluse (nbx jeunes Creton du Vaucluse ds la Drôme)
Isère	120 places de SESSAD 50 à 60 AIS + pérennisation du dispositif avec financement Etat Places de CAMSP (Centre et Nord-Isère) Places pour adultes pour débloquer secteur enfants	Projet de convention avec la Drôme : nécessité de réfléchir par zone d'attractivité notamment pour les établissements limitrophes.
Loire	Autisme : 14 places d'accueil de jour à financer Reconnaissance d'une structure existante de 6 places Polyhandicapés : 10 places (dont 4 transformations en internat financées sur plan triennal) SESSAD : 5 places pour déficients visuels (prog. Plan triennal 2003) SESSAD pour D.I. moyens à développer	Pas de politique globale, mais action organisée de coopération avec le Rhône autour de 2 IME pour autistes : répartition de l'accueil des enfants des 2 départts dans les 2 IME par tranches d'âge.
Rhône	Places pour polyhandicapés Places pour autistes Places de SESSAD Création d'un centre de ressources régional sur la déficience visuelle Création d'une unité de 10 places pour ados autistes (IME Challes les eaux)	Au cas par cas à travers le travail de la CDES
Savoie	SESSAD pour DI légers et profonds en lien avec CLIS et UPI. SESSAD pour troubles du comportement SESSAD pour handicapés moteurs	Pas de politique spécifique, sauf pour un projet commun avec l'Isère : équipe mobile pour enfants TC. (CMUDD)
Haute-Savoie	SESSAD : 12 places (TCC) IR : 12 places CAMSP : 70 places (secteur du Chablais) Etblt pour IMC : renforcer équipement et meilleure répartition géographique AIS : nécessité de pérenniser les financements du service existant	Pas de politique, mais actions de coopération ponctuelles sur un problème spécifique.

Synthèse des entretiens réalisés avec les DDASS

ANNEXE 14-5

	Établissements à vocation extra-départementale	Flux vers l'extérieur
Ain	IR sud-ouest reçoivent pour 2/3 des enfants du 69	Enfants polyh. + déf. moteurs sont pris en charge dans 69, 38.
Ardèche	1 IR au sud du département : + de la 1/2 hors 07 (Drôme, Gard, Vaucluse) IME Béthanie (enfants polytraumatisés et DI profonds)	150 enfants, dont 50% dans la Drôme (puis Gard et Lozère).
Drôme	Recrutement national : IME + SESSAD La Providence (Sourds) et IME MGEN (DI et poly) = 146 places IME limitrophes Vaucluse, Ardèche	Très peu
Isère	IME Les Violettes : pour enfants épileptiques (40 places) IEM Le Chevallon (88 places) + étblt de formation professionnelle (50 places) : pour jeunes déf. moteurs	Peu d'enfants hors département
Loire	IME Autisme (cf. politiques coordonnées avec départements limitrophes) Étblts pour D.I. limitrophes du Rhône	Enfants déficients visuels : accueillis surtout en Puy de Dôme
Rhône	Plusieurs établissements ont recrutement auprès des départements limitrophes : Ain, Ardèche, Loire	Seront quantifiés dans le cadre des travaux du schéma
Savoie	INJS 1 centre pour jeunes polyhandicapés reçoit enfants de l'Ain , Isère et Haute-Savoie Centre d'éducation motrice accueille des enfants pour l'ensemble rhônalpin. Déficients visuels sont accueillis dans le Rhône.	
Haute-Savoie	Pas d'établissement à vocation régionale.	Enfants déficients visuels et auditifs Vers IR

Synthèse des entretiens réalisés avec les DDASS

ANNEXE 14-6

	Liste d'attente CDES	Relations Conseil Général et Education Nationale
Ain	110 (hors demandes anciennes non satisfaites : polyH., déf. moteurs)	CG : globalement bonnes relations (schéma conjoint pour adultes, travail avec PMI et service Enfance pour schéma Enfants, travail avec PMI sur extension de CAMSP...) EN : bonnes relations (groupe de travail sur l'IS pour le schéma animé par l' AIS, groupes Handiscol). Mais travail concerté sur CLIS et UPI à développer pour création coordonnée.
Ardèche	88 déclarés mais doublons (plutôt autour de 30)	CG : bonnes relations avec les services, schéma de l'enfance conjoint E.N. : Collaboration constructive. Intégration scolaire individuelle bien développée. Groupe Handiscol fonctionne mais de façon encore assez formelle.
Drôme	environ 100	CG : Travail en partenariat assez peu développé. Une véritable coopération en vue de décisions concertées reste à mettre en œuvre. EN : Bonne concertation, notamment pour mise en place CLIS/ SESSAD. Mais à développer pour les UPI. Bon travail commun sur Handiscol, CDES et AIS
Isère	environ 180	CG : bonnes relations (schéma conjoint...) EN : bonnes relations avec l'IA, notamment dans le copilotage des groupes Handiscol (groupes/bassins territoriaux, centrés sur l'intégration individuelle), mais nécessite de poursuivre les efforts en matière d'intégration scolaire auprès des établissements.
Loire	101	CG : bonnes relations, associé aux travaux du schéma, participation aux instances de coordination. EN : Très bonne collaboration. Travail Handiscol, groupe de coordination territorial, programme commun de développement pour CLIS et UPI
Rhône	390	CG : relations encore assez formelles n'aboutissant pas à un véritable travail en commun sur le secteur de l'enfance. EN : Relations «classiques» par le biais de la CDES. Véritable partenariat reste à développer, notamment sur la question du développement concerté des UPI et SESSAD.
Savoie	105	CG : relations pourraient être plus développées. CG finance le dispositif d'A.I.S.. Organisation en 2000 de rencontres départementales du Handicap. Problématique : liens IR et ASE. EN : Groupe Handiscol créé, avec groupe de travail sur les AIS. Créations concertées de SESSAD et UPI sont en cours de réflexion.
Haute-Savoie	129	CG : Bonnes relations . Construction d'un travail commun sur la maltraitance EN : Bonnes relations, notamment ds le cadre de Handiscol : 3 gpes de travail (AIS, Ados, Equipmts) + propos° concrètes. Problème du manque de structures d'intégration scolaire, en particulier UPI

Glossaire

ACT appartement de coordination thérapeutique
AES allocation d'éducation spéciale
AFIPAEIM association familiale de l'Isère pour enfants et adultes handicapés intellectuels
AGEFIPH association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés
AIS auxiliaire d'intégration scolaire
AP atelier protégé
ASE aide sociale à l'enfance
BP budget prévisionnel
CA compte administratif
CAT centres d'aide par le travail
CAMSP centre d'action médico-sociale précoce
CCAA centre de cure ambulatoire en alcoologie
CDES commission départementale d'éducation spéciale
CFA centre de formation des apprentis
CG conseil général
CLIS classe d'intégration scolaire
CMPP centre médico-psycho-pédagogique
COTOREP commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
CREAI centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée
CTRI comité technique régional et interdépartemental (réunit le DRASS et les DDASS de la région)
DGAS direction générale de l'action sociale
DGF dotation globale de fonctionnement
DI déficients intellectuels
DIL déficients intellectuels légers
DIM déficients intellectuels moyens
DM données manquantes
EN éducation nationale
EREA établissement régional d'enseignement adapté
ES enquête établissements et services
FAM foyer d'accueil médicalisé
FDT foyer à double tarification
FINESS fichier national des établissements sanitaires et sociaux
FO foyer occupationnel
FSE fonds social européen
Géode outil de suivi des enveloppes
Handiscol cette appellation permet d'identifier l'ensemble des mesures ou dispositifs (plan de scolarisation, cellule d'écoute, guides, groupes départementaux) mis en place depuis 1999 pour favoriser la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire
HID handicap incapacités et dépendances
IMC infirmes moteurs cérébraux
IME institut médico-éducatif
IMP institut médico-pédagogique
IMPRO institut médico-professionnel
INJS institut national de jeunes sourds
INSERM institut national de la santé et de la recherche médicale
IR institut de rééducation
MAS maison d'accueil spécialisé
ONDAM objectif national des dépenses d'assurance maladie
OPALES application informatique des CDES (mise en place en 2004)
OVE œuvre villages d'enfants
Radess recensement actualisé des enfants sans solution
SAAAIS service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire
SARADV soins et accompagnement en Rhône-Alpes pour les déficients visuels
SAVSP service d'accompagnement à la vie sociale et professionnelle
SESSAD service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SROS schéma régional d'organisation sanitaire
SSEFIS service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire
STATISS statistiques et indicateurs de la santé et du social
TC traumatisé crânien
TCC troubles du caractère et du comportement
UPI unité pédagogique d'intégration

Directeur de la publication :
Anne Marty

Rédacteur de la publication :
Anne Micol

Maquette et mise en page :
Marc Toutain

Impression :
Public Imprim

ISSN : 1280-424X